

RAPPORT SFCR

20/17

Matmut Protection Juridique

Sommaire

Synthèse	5
Activités et Résultats	15
A.1 Activité.....	16
A.2 Résultats de souscription	17
A.3 Résultats des investissements	18
A.4 Résultats des autres activités.....	19
Système de Gouvernance	21
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	22
B.2 Exigences de compétence et honorabilité.....	33
B.3 Système de gestion des risques	36
B.4 Système de contrôle interne	45
B.5 Fonction d'audit interne	49
B.6 Fonction actuarielle	51
B.7 Sous-traitance	53
Profil de risque	57
C.1 Risque de souscription	58
C.2 Risque de marché	60
C.3 Risque de crédit.....	65
C.4 Risque de liquidité	66
C.5 Risque opérationnel.....	67
Valorisation à des fins de solvabilité	69
D.1 Actifs	70
D.2 Provisions techniques.....	72
D.3 Autres passifs	75
D.4 Méthodes de valorisation alternatives.....	76
Gestion du capital	77
E.1 Fonds propres.....	78
E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	80
E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions »	82
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	83
E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect	84
QRT	85
Bilan Prudentiel (S.02.01.02)	86
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)	87
Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)	88
Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)	89
Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)	92
Fonds Propres (S.23.01.01)	93
Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)	96
Minimum de Capital requis (S.28.01.01)	97

Synthèse

A – ACTIVITES ET RESULTATS

Matmut Protection juridique est l'assureur des garanties de protection juridique suivantes :

- Garanties PJ des biens en inclusion des contrats Automobile et Habitation proposés par Matmut SAM et sa filiale AMF Assurances ;
- Garantie PJ en inclusion de certains contrats santé ;
- Contrats collectifs souscrits par des organismes extérieurs au groupe (Mutuelles d'assurance, associations, ...).

De ce fait, l'activité de Matmut Protection Juridique est très liée, notamment en termes de développement, à l'activité des sociétés du Groupe Matmut (plus particulièrement Matmut SAM et AMF Assurances).

RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Le résultat technique est en légère hausse du fait de la baisse des prestations payées en protection juridique en 2016 par rapport à l'exercice 2015, suite notamment au transfert des garanties Défense Pénale et Recours Suite à Accident (DPRSA) vers Matmut SAM, pour les garanties corporelles.

RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier 2016 de Matmut Protection Juridique atterrit à 2,1 m€ en très légère baisse par rapport à 2015.

Cette baisse est essentiellement liée à celle des revenus obligataires, conséquence directe de l'évolution des taux qui impacte à la fois le niveau des revenus générés par effet de dilution lors des réinvestissements, mais également ceux liés aux expositions « taux variables ».

Même si le niveau de plus values réalisées sur la période apparaît en hausse, retraité de l'impact mécanique des cessions obligataires sur la variation du stock d'amortissement, il est en réalité stable.

B- SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de Matmut Protection Juridique, décrit dans ses statuts, repose sur une organisation claire assurant le partage des responsabilités entre l'Assemblée Générale, le Conseil de Surveillance, et le Directoire.

GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE

La gestion saine et prudente des activités de Matmut Protection Juridique est garantie par :

- ▶ L'application de la règle dite des « 4 yeux » et la désignation des membres de son Directoire en qualité de dirigeants effectifs.
- ▶ La mise en œuvre de procédures garantissant la compétence et l'honorabilité des dirigeants effectifs, des membres du Conseil de Surveillance et des fonctions clés intervenant au cours du processus de désignation et s'appliquant pendant toute la durée des fonctions.

Les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les membres du Conseil de Surveillance.

L'honorabilité, appréciée individuellement, répond aux mêmes principes pour l'ensemble des personnes concernées.

- ▶ La politique de rémunération des dirigeants régulièrement présentée au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe. Composée d'une partie fixe et d'une partie variable attribuée en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints, la rémunération des dirigeants ne comprend aucune attribution d'actions ou stock-options. Les membres du Conseil de Surveillance perçoivent uniquement des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs mandats.
- ▶ Le système de gouvernance qui place le Conseil de Surveillance et le Directoire au cœur du dispositif de gouvernance et de maîtrise des risques à travers notamment la mise en place d'une comitologie adaptée.

Le Conseil de Surveillance s'appuie ainsi sur des comités spécialisés dont le Comité d'Audit et des Risques chargé de l'examen de la sincérité des comptes, du respect des procédures internes d'élaboration de l'information financière et des contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes et l'Audit interne. En matière de gestion des risques, il s'assure notamment de l'existence d'une procédure d'identification et suivi des risques, assiste le Conseil dans la surveillance des risques, instruit les paramètres de l'appétit pour le risque, les résultats des évaluations de l'ORSA, traite de la politique de placement et examine les rapports narratifs (RSR, SFCR, rapport actuariel...)

SYSTÈME DE CONTRÔLE ET DE GESTION DES RISQUES

Matmut Protection Juridique a mis en place et a renforcé son dispositif de gestion de risques comprenant un processus ORSA, la formalisation de politiques écrites de gestion de risques, un système de Contrôle Interne et la désignation de fonctions-clés.

Le système de gestion de risques de Matmut Protection Juridique se définit comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Il comprend :

- ▶ Un processus ORSA intégré au processus de définition de la stratégie ainsi qu'à celui de définition du cadre d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles notamment à travers la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.
- ▶ Des politiques de gestion de risques formalisant les règles, procédures et stratégies applicables aux risques financiers (investissement, gestion actif/passif, gestion du risque de liquidité), de souscription et de provisionnement, de réassurance et aux risques opérationnels auxquels Matmut Protection Juridique est exposée permettant leur maîtrise.
- ▶ Un système de contrôle interne organisé autour de trois niveaux de contrôle.
 - Le premier est organisé et mis en œuvre par les métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.
 - Le deuxième niveau est exercé à la fois à travers le dispositif de vérification de la conformité et suivi des risques réglementaires et le dispositif de contrôle interne constituant le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'exerce.
 - Le troisième niveau est assuré par la fonction Audit interne de Matmut Protection Juridique.
- ▶ La désignation de fonctions clés actuarielle, audit interne, gestion des risques et vérification de la conformité. Les titulaires des fonctions clés disposent de par leur statut et positionnement d'une autorité suffisante pour agir et être entendus.

La fonction clé actuarielle donne, à travers l'élaboration du rapport actuariel annuel, un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations.

La fonction clé Audit interne donne, à travers les missions d'audit, une assurance sur le degré de maîtrise des opérations de Matmut Protection Juridique en évaluant de façon systématique

et méthodique ses principaux processus et en faisant des propositions pertinentes pour améliorer leur efficacité.

La fonction clé vérification de la conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités de Matmut Protection Juridique. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La fonction clé de gestion des risques identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Les responsables des fonctions clés entretiennent des échanges réguliers, contribuant au système de gestion de risques, dans le cadre du comité des fonctions clés se réunissant trimestriellement pour échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR.

C. PROFIL DE RISQUE

Dans la mesure où Matmut Protection Juridique a une seule activité, son profil de risque est stable. Les évolutions restent peu significatives tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de provisions techniques, par rapport à l'exercice précédent.

Il n'est également pas envisagé d'évolution significative sur l'horizon de projection, tel que prévu dans les projections réalisées début 2016.

La typologie de risques de Matmut Protection Juridique se décline comme suit :

LE RISQUE DE SOUSCRIPTION

Du fait de ses activités assurantielles uniquement sur des garanties de protection juridique, Matmut Protection Juridique supporte uniquement un risque de souscription Non Vie.

Le SCR souscription non-vie est en très légère hausse sur le scénario espéré et stable sur le scénario alternatif. Ces évolutions s'expliquent par l'évolution du portefeuille et des cotisations émises.

Compte tenu de la diversification du portefeuille (risques de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante. La stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

En termes de sensibilité aux risques, sont établis chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur les activités d'assurance que sur les actifs de Matmut Protection Juridique. Un test combiné est également réalisé.

Les résultats des stress de souscription montrent tant dans le scénario espéré que dans le scénario alternatif que le risque souscription est un risque mesuré dans le total du SCR.

LE RISQUE DE MARCHE

Le portefeuille d'actifs reflète la volonté de Matmut Protection Juridique de diversifier ses sources de revenus et de risques. La poche d'obligations représente une part importante de l'allocation du portefeuille dont le total des actifs représente, au 31 décembre 2016, 71 M€.

La poche obligataire est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en direct. Le rating moyen du portefeuille est de A (contre A- à fin 2015) pour une maturité moyenne de 9 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

Par ailleurs, la poche fonds d'investissement est en très légère progression sur la période.

Au 31 décembre 2016, l'allocation d'actifs représente un SCR marché de 6.9 M€.

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolution des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du processus ORSA.

En termes de résistance du portefeuille d'actifs à un environnement économique adverse et à différents chocs de marchés, le scénario alternatif joué dans le cadre de l'ORSA est complété par la réalisation de différentes mesures de stress :

Des stress unitaires sont menés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier, taux).

Des stress historiques sont également menés (type : krack obligataire de 1994, bulle internet 2000/2003, crise du crédit 2007/2009 et crise des souverains 2010/2011). Ils complètent la vision du risque de Matmut Protection Juridique en permettant de mesurer la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques.

Enfin, sont réalisés dans le cadre de l'ORSA, des scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel et dont l'enjeu est d'éclairer sur leur impact sur le profil de risque et le ratio de couverture des fonds propres.

LE RISQUE DE CREDIT

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Le niveau du SCR contrepartie est faible compte-tenu de l'absence de réassurance pour Matmut Protection Juridique. De ce fait, ce SCR – non significatif dans le total du SCR et de plus dont l'assiette de calcul est stable – est maintenu constant sur tout l'horizon de projection, dans les deux scénarios.

Au regard des contre parties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Protection Juridique.

Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Protection Juridique

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Protection Juridique, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

LE RISQUE DE LIQUIDITE

Le besoin de liquidité est une dimension prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs et est lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) ainsi qu'en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle est grande, plus le besoin de liquidité croît.

Les flux prévisionnels de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) font l'objet d'un suivi mensuel de même que les encaissements et décaissements hebdomadaires prospectifs.

Le pilotage de l'allocation d'actifs intègre la contrainte de liquidité à travers le suivi mensuel du niveau d'illiquidité (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année).

LE RISQUE OPERATIONNEL

La gestion du risque opérationnel s'opère chez Matmut Protection Juridique dans le cadre du dispositif de contrôle interne de la Direction de la Maîtrise des Risques de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe.

Le dispositif comprend

- l'élaboration de cartographies de risques opérationnels,
- l'évaluation des risques,
- l'évaluation des dispositifs de maîtrise des risques via des campagnes de documentation et d'auto-évaluation de ceux-ci
- le suivi et le traitement des risques via le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, suivi des recommandations, et suivi des incidents.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Au 31/12/2016, les actifs de Matmut Protection Juridique sont composés de 93 % de placements et d'immobilier d'exploitation et d'actifs divers pour 7 %.

ACTIFS

Actifs financiers et immobiliers

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

► Actions

Les actions cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre du Groupe Matmut.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

► Obligations

Les obligations cotées sont valorisées chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des valorisations de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en market-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Mandats) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

► Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés réalisés par roulement tous les 5 ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Autres actifs

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail (valeur d'expertise).

Les autres actifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des :

- frais d'acquisition reportés : sans valeur en Solvabilité 2.
- agencements et installations, et matériel et mobilier de bureau : valorisés à zéro, à défaut, d'estimation de la valeur économique.

PROVISIONS TECHNIQUES

Matmut Protection Juridique présente ses provisions techniques par ligne d'activité, en norme Solvabilité 2 au 31/12/2016.

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- le best estimate de primes ;
- le best estimate de sinistres ;
- la marge de risque.

Pour prendre en compte la réassurance, les best estimate de primes et sinistres donnent lieu à la détermination des créances qui correspondent aux montants recouvrables auprès des réassureurs.

Best Estimate de primes

La provision pour prime est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes, des créances de provisions pour primes et des créances de provisions pour sinistres.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par Matmut Protection Juridique consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

En ce qui concerne la meilleure estimation des créances de réassurance, les estimations relatives aux provisions pour primes et celles relatives aux provisions pour sinistres à payer sont réalisées séparément.

Les créances de réassurance figurant à l'actif du bilan font l'objet d'un calcul best estimate par ligne d'activité et par survenance ; il est également tenu compte d'une ventilation par réassureur afin de prendre en compte les pertes probables du fait d'un risque de défaut de la contrepartie.

AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont valorisés à leur valeur nette comptable (dénouement court inférieur à 6 mois), à l'exception des emprunts bancaires dont la valorisation S2 tient compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Impôts différés :

- pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- à l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle sauf régimes particuliers)
- les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont « nettés » au bilan.

E. GESTION DU CAPITAL

FONDS PROPRES

Les fonds propres de Matmut Protection Juridique incluent un titre subordonné à durée indéterminée (TSDI). Il existe par ailleurs des clauses de suspension des coupons (restant dus) notamment en cas de résultat comptable négatif ou de marge de solvabilité inférieure à un certain seuil. Enfin, les titres sont à durée indéterminée avec une possibilité de remboursement anticipé à la main de Matmut Protection Juridique au bout de 5 ans.

L'évolution des fonds propres de Matmut Protection Juridique sur la période de planification de son activité compte tenu de sa stratégie d'entreprise est la conséquence naturelle de l'évolution de ses résultats.

Aucune management action particulière n'est prévue sur la période de planification.

Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la Directive 2009/138/CE n'est utilisée.

CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS (SCR) ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR)

Dans le cadre des évaluations prévues par l'ORSA, Matmut Protection Juridique démontre le caractère adéquat de la formule standard compte tenu tant de ses activités d'assurance que de ses actifs financiers.

Matmut Protection Juridique n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque ; de même, il n'est pas appliqué d'ajustement égalisateur sur la courbe des taux.

Au 31 décembre 2016, le SCR de Matmut Protection Juridique s'établit à 19.9 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie.

Le risque de souscription non vie est le plus important, dans le SCR global, en lien avec le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part la plus significative est liée aux provisions pour sinistres.

Le risque de marché est également important pour Matmut Protection Juridique.

Matmut Protection Juridique couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 156 %.

Activités et Résultats

Partie A

A.1 Activité

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

En 2016, Matmut Protection Juridique est une société anonyme à Directoire et à Conseil de Surveillance, régie par le code des assurances, au capital de 7.500.000 euros. Son siège social est situé 66 rue de Sotteville à ROUEN (76100). Elle est immatriculée au RCS de ROUEN sous le n°423 499 391.

Le capital est détenu à 96 % par Matmut SAM.

Matmut Protection Juridique est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61, rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09.

Matmut Protection Juridique a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels à :

Commissaire aux comptes titulaire :

SEC BURETTE
9 rue Malatiré 76000 Rouen

Commissaire aux comptes suppléant :

MONCEY AUDIT
9 rue Malatiré 76000 Rouen

Matmut Protection Juridique ne disposant pas de ressources propres pour les activités relevant de fonctions supports, elle fait appel à Matmut SAM, dans le cadre d'un groupement de fait pour certains domaines (Finances, placements, actuariat, ...).

En intégrant ces délégations intra Groupe, l'activité de Matmut Protection Juridique est mise en œuvre en s'appuyant sur 283 collaborateurs (équivalent temps plein).

Le Chiffre d'Affaires de Matmut Protection Juridique atteint 30 612 K€ au 31/12/2016.

A.2 Résultats de souscription

PRÉAMBULE : DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Matmut Protection juridique est l'assureur des garanties de protection juridique suivantes :

- Garanties PJ des biens en inclusion des contrats Automobile et Habitation proposés par Matmut SAM et sa filiale AMF Assurances ;
- Garantie PJ en inclusion de certains contrats santé ;
- Contrats collectifs souscrits par des organismes extérieurs au groupe (Mutuelles d'assurance, associations, ...).

De ce fait, l'activité de Matmut Protection Juridique est très liée, notamment en termes de développement, à l'activité des sociétés du Groupe Matmut (plus particulièrement Matmut SAM et AMF Assurances).

De ce fait, Matmut Protection juridique détient l'agrément pour la seule branche 17- Protection Juridique (Article R 321.1 du code des assurances).

En norme prudentielle dite « Solvabilité 2 », la ligne d'activité à laquelle sont rattachées les opérations est la 10 – Protection Juridique.

RÉSULTATS POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique est limitée à un seul type d'activité et que les opérations sont réalisées uniquement en France, les résultats présentés ci-dessous sont globaux.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'exercice :

Montants en M€	Toutes activités
Cotisations acquises brutes	30,6
Charge de prestations, provisions et frais	- 30,4
Solde de réassurance	-
Produits de placement alloués	1,3
Résultat technique 2016	1,5
Résultat technique 2015	0,3

Le résultat technique est en légère hausse du fait de la baisse des prestations payées en protection juridique en 2016 par rapport à l'exercice 2015, suite notamment au transfert des garanties Défense Pénale et Recours Suite à Accident (DPRSA) vers Matmut SAM, pour les garanties corporelles.

A.3 Résultats des investissements

ANALYSE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE SUR LA PÉRIODE

Le résultat financier 2016 de Matmut Protection Juridique atterrit à 2,1 m€ en très légère baisse par rapport à 2015.

	2015	2016	Δ
Résultat Financier	2,2	2,1	-0,2

Comme le montre le tableau ci-dessous, cette baisse est essentiellement liée à celle des revenus obligataires, conséquence directe de l'évolution des taux qui impacte à la fois le niveau des revenus générés par effet de dilution lors des réinvestissements, mais également ceux liés à nos expositions taux variables.

	dont Revenus			dont PMV Réalisées		
	2015	2016	Δ	2015	2016	Δ
Obligation	2,2	1,8	-0,4	0,1	0,4	0,3
Actions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds d'investissement	0,1	0,2	0,1	0,0	-0,0	-0,0
Trésorerie et dépôts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilier	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	2,3	2,0	-0,2	0,1	0,4	0,2

Même si le niveau de plus values réalisées sur la période apparaît en hausse, retraits de l'impact mécanique des cessions obligataires sur la variation du stock d'amortissement, il est en réalité stable.

A.4 Résultats des autres activités

Il n'existe aucune source importante de revenus et de dépenses autre que les revenus et dépenses de souscription et d'investissement sur la période de référence.

Système de Gouvernance

Partie B

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

Aucun changement significatif du système de gouvernance de Matmut Protection Juridique n'est survenu en 2016.

La gouvernance de Matmut Protection Juridique est ainsi organisée :

GOVERNANCE INSTITUTIONNELLE

Les Assemblées Générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions ne modifiant pas les statuts.

Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en ce conformant aux dispositions statutaires ;
- nommer et révoquer les membres du Conseil de surveillance ;
- nommer le ou les Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants ;
- approuver ou rejeter les nominations des membres du Conseil de surveillance faites à titre provisoire par le Conseil de surveillance ;
- fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance ;
- statuer sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

Les assemblées spéciales sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que l'assemblée générale extraordinaire.

La Direction effective de Matmut Protection Juridique est assurée par les membres du Directoire : Monsieur Max DUVAL – Mesdames Sylvie ESKINAZI – Muriel LANGUMIER – Sophie PLUMAS-LAMBERT – Emmanuelle BLAIN.

Le Directoire

La Société est dirigée par un Directoire dont les cinq membres, nommés par le Conseil de Surveillance pour six années, agissent collégalement.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Il ne peut toutefois pas, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance :

- constituer, au-delà d'un certain montant déterminé par le Conseil de Surveillance, des sûretés, cautions, avals et garanties ;
- céder, au-delà d'un certain montant déterminé par le Conseil de Surveillance, des immeubles et des participations ;
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires des augmentations ou réductions du capital ;
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires des modifications statutaires non imposées par une obligation réglementaire ;

- décider ou autoriser l'émission d'obligations ;
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires la transformation, la prorogation, et la liquidation de la Société ;
- proposer à l'assemblée générale des actionnaires une fusion, une scission et un apport partiel d'actif ;
- établir des accords de partenariats stratégiques.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente au Conseil de Surveillance un rapport sur la marche des affaires sociales.

La composition du Directoire de la société « Matmut Protection Juridique » est la suivante au 31/12/2016:

IDENTITE	FONCTION	DATE DE NOMINATION
Max DUVAL 522 avenue Jean de la Varende 76230 BOIS GUILLAUME	Membre du Directoire Président du Directoire	30 décembre 2009 13 juillet 2012
Sylvie ESKINAZI 9 allée de la Cédraie 76130 MONT SAINT AIGNAN	Membre du Directoire	30 décembre 2009
Muriel LANGUMIER 35 route de la Londe 27310 CAUMONT	Membre du Directoire	30 décembre 2009
Sophie PLUMAS LAMBERT 12 route de Buchy 76690 CAILLY	Membre du Directoire	30 décembre 2009
Emmanuelle BLAIN 29 rue Marquis 76100 ROUEN	Membre du Directoire	30 décembre 2009

Les réunions du Directoire se déroulent au Siège Social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les procès-verbaux des réunions du Directoire sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les membres du Directoire lors de la convocation suivante.

Le Directoire s'est réuni six fois (11 février – 25 mars – 25 avril – 10 mai – 8 septembre et 29 novembre).

Le taux de présence a été de 77 %.

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance est l'émanation directe des associés. Il surveille et oriente la gestion mais il ne l'exerce et ne l'élabore pas. C'est le Directoire qui assume normalement ces fonctions.

Aucun membre du Conseil de surveillance ne peut faire partie du Directoire.

Le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

La durée de leurs fonctions est de six années.

Le Conseil de surveillance comprend des Administrateurs de Matmut SAM et des membres extérieurs choisis en considération de leurs compétences et de leurs expériences professionnelles.

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

À ce titre, à toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Après clôture de l'exercice, le Conseil de surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire, ainsi que, le cas échéant, les comptes consolidés.

Chaque année, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de surveillance tient de la loi certaines attributions précises, notamment :

- Nomination et révocation du Président et du Vice-président du Conseil ;
- Nomination et révocation des membres du Directoire ;
- Nomination du Président du Directoire ;
- Cooptation des membres du Conseil ;
- Autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil ;
- Nomination des membres des commissions ;
- Répartition des jetons de présence alloués par l'assemblée générale ;
- Autorisations spéciales des cautions, avals et autres garanties consentis par le Directoire ;
- Autorisation des ventes d'immeubles par nature, cessions totales ou partielles de participations et des constitutions de sûreté sous quelque forme que ce soit (hypothèque, gage, nantissement...).

Conseil de surveillance de Matmut Protection Juridique au 31 décembre 2016 :

Président	
M. Daniel HAVIS	Président de Matmut Mutualité
Vice-Président	
M. André GEFFARD	Président de l'Union Territoriale Mutualité Île-de-France (UTMIF)
Membres du Conseil de Surveillance	
Mme Pascale VION	Secrétaire Générale d'ADREA Mutuelle Vice-Présidente de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mme Maud DUVAL	Directeur Général Adjoint Groupe Matmut
Mme Elisabeth HAVIS	Directeur Général Adjoint Groupe Matmut
Assurance Mutuelle des Motards Représentée par : M. Patrick JACQUOT	Président Directeur Général de l'Assurance Mutuelle des Motards
Fédération Nationale de la Mutualité Française Représentée par : M. Jean-Martin COHEN SOLAL	Délégué Général de la Fédération Nationale de la Mutualité Française
Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires (MAPA) Représentée par : M. Vincent LOIZEIL	Directeur Général de la Mutuelle d'Assurance des Professions Alimentaires
Représentants du Comité d'Entreprise	
Collège Employés M. Mickaël DEPIERRE	Agent Administratif
Collège Cadres M. Olivier CHAUVIN	
Président du Directoire	
Max DUVAL	Directeur Groupe Matmut
Commission d'Action Mutualiste	
M. Etienne CANIARD	Président de la Commission d'Action Mutualiste
M. Daniel HAVIS	Président du Groupe Matmut
M. Michel LENORMAND	Président honoraire de la Mutualité Française de Seine-Maritime Membre du Comité de Déontologie et Pratiques Mutualistes
M. Nicolas GOMART	Directeur Général du Groupe Matmut
M. Jean-Dominique ANTONI	Président du directoire d'Inter Mutuelles Assistance (IMA)

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au Siège Social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les membres du Conseil de surveillance lors de la convocation suivante.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois (28 avril – 10 juin – 22 septembre – 15 décembre)

Le taux de présence a été de 78 %.

Conformément à l'article 18 des statuts, les membres du Conseil de surveillance ont été convoqués au moins trois jours à l'avance par lettre, courriel ou télécopie.

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Conseil de surveillance leur ont été communiqués avant les réunions.

Le Conseil de Surveillance s'appuie, dans l'exercice de ses missions, sur cinq comités spécialisés.

► **Le Comité d'Audit et des Risques Groupe**

Composé de cinq administrateurs, il se réunit systématiquement en présence des commissaires aux comptes, d'un membre extérieur désigné par le Conseil en qualité d'expert, et du directeur de la Direction de l'Audit Interne.

Il se réunit 4 à 5 fois par an et a pour missions d'examiner la sincérité des comptes du Groupe, le respect des procédures internes, les contrôles et diligences effectués par les commissaires aux comptes ainsi que par la Direction de l'Audit Interne.

Il instruit également pour le Conseil les dossiers relevant de la gestion des risques de Matmut Protection Juridique.

Dans ce cadre :

- il assiste le Conseil dans sa mission de surveillance des risques et du contrôle interne de la société,
- il s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et examine régulièrement la cartographie des risques et les plans d'actions,
- il est chargé d'examiner les incidences potentielles des risques significatifs liés aux opérations de croissance organique (nouvelle branche, croissance externe),
- il examine les plans d'affaires à cinq ans et la solvabilité du Groupe dans cet horizon temporel,
- il procède à l'analyse des documents financiers périodiques, à l'examen de la pertinence des choix et de la bonne application des méthodes comptables, à l'examen du traitement comptable de toute opération significative, à l'examen des engagements hors bilan, au pilotage de la sélection des commissaires aux comptes ainsi qu'au contrôle de tout document d'information comptable et financière avant qu'il ne soit rendu public.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur André GEFARD, Vice président du Conseil d'Administration de Matmut SAM, le Comité est composé de Messieurs Christian PY – Jean-Marie CARRICANO – Gérard BOURRET – Jean-Marie DELAUNAY. Monsieur Philippe BRUNET est présent en sa qualité d'expert auprès du Comité.

► **Le Comité des Nominations et Rémunérations Groupe**

Composé de cinq administrateurs, le Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe a pour missions de présenter des recommandations sur les conditions de rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de Direction du Groupe, et de formuler des propositions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration de Matmut SAM et de ses Comités.

Il veille par ailleurs à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement le Groupe ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences de compétence et d'honorabilité posées par la Directive Solvabilité 2.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Christian PY, Vice président du Conseil d'Administration de Matmut SAM, le Comité est composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFARD – Gérard BOURRET – Etienne CANIARD.

► **Le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes**

Composé de cinq administrateurs, le Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes a pour mission de veiller à la qualité des procédures permettant le respect de la réglementation et des recommandations des autorités de contrôles, applicables en matière de déontologie, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Il assure également la prévention et la gestion des conflits d'intérêts éventuels à l'égard des sociétaires.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration de Matmut SAM, le Comité était composé de Messieurs Jacques MOIGNARD – André GEFARD – Michel LENORMAND, Administrateur honoraire de Matmut SAM – Jean-Martin COHEN-SOLAL.

► **La Commission d'action mutualiste**

Composée du Président, du Directeur Général et trois administrateurs de Matmut SAM, elle a pour mission d'examiner la situation des sociétaires confrontés à des événements aux conséquences importantes sur le plan humain, financier ou social. Elle peut également être amenée à donner un avis dans le cadre de réclamations.

Au 31/12/2016, sous la Présidence de Monsieur Etienne CANIARD, Vice président du Conseil d'Administration de Matmut SAM, la Commission était composée de Messieurs Daniel HAVIS – Michel LENORMAND – Nicolas GOMART – Jean-Dominique ANTONI.

► **Le Comité Exécutif**

Le Comité Exécutif est composé du Président du Conseil d'Administration de Matmut SAM, de son Directeur Général, de son Directeur Général Délégué Opérations Groupe, et du Directeur Général Adjoint en charge du Secrétariat Général Groupe.

Il se réunit tous les 15 jours. Outre une revue des sujets d'actualité, un point d'avancement est réalisé sur l'ensemble des chantiers stratégiques du Groupe Matmut.

Matmut Protection Juridique s'appuie également sur 3 comités spécialisés issus de la Direction Générale de Matmut SAM.

► **Le Comité Stratégique des Risques Groupe (CSR)**

Il examine, pour validation du Directeur Général, les paramètres de l'appétit et des tolérances aux risques du Groupe Matmut, de ses entités et de ses grands métiers (métriques et niveaux d'alerte et de tolérance). Il en suit l'évolution et débat des actions à mener en cas de déviation au-delà des seuils prévus.

Ce Comité, présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, a pour membres :

- le Directeur Général Délégué (DGD) en charge des Opérations Groupe ;
- les Directeurs Généraux Adjointes en charge de la Production (DGAP) et des Services (DGAIS),
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG & DFP) et de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR)

Il se réunit 4 fois par an.

Ainsi, il

- s'assure au moment de l'élaboration du plan stratégique et des plans d'affaires que l'évolution prospective de l'activité du Groupe, de ses entités et de ses grands métiers (souscription santé/vie et non-vie, placements, réassurance) est cohérente avec les niveaux de tolérance aux risques définis dans le cadre de l'ORSA,
- suit au fil de l'eau l'évolution des métriques et, en cas de déviation au-delà des seuils de tolérance prévus, détermine les mesures de remédiation nécessaires,
- vérifie que la solvabilité du Groupe est en adéquation avec les objectifs fixés.

► Le Comité Technique Assurance Groupe

Ce Comité traite de l'ensemble des problématiques liées à la souscription, à la tarification, au provisionnement, à la réassurance.

Présidé par le Directeur Général de Matmut SAM, il réunit sur une fréquence trimestrielle :

- le DGD en charge des opérations Groupe,
- les DGA en charge de la DGAP et de la DGAIS,
- les Directeurs Groupe en charge de l'Actuariat Groupe et Pilotage Économique (DAGPE), de la Comptabilité, Contrôle de Gestion, et des Finances et Placements (DCCG & DFP) et de la Maîtrise des risques (DMDR),
- le Directeur Adjoint Groupe en charge de la DCCG.

Ainsi le Comité :

- se réunit aux étapes clés du processus de tarification : analyses techniques préalables à la construction des scénarios tarifaires, examen des propositions tarifaires et assure le suivi (résultats et analyse d'écart),
- examine les grandes orientations en matière de conditions d'acceptation (limites, exclusions, domaines de compétences des réseaux de distribution) ainsi que les résultats de la politique de contrôle afférente,
Sur le plan de la réassurance, il examine le plan général de réassurance, les engagements pouvant faire l'objet d'une souscription d'un traité et est informé des conditions de mise en œuvre des traités.

Après avis du Comité, les décisions arrêtées par le Directeur Général du Groupe sont transmises au Groupe de Prospective Économique (instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA) afin que ce dernier consolide les informations pour la réalisation des travaux qui lui incombent.

En ce qui concerne le suivi des risques, ce Comité décline les niveaux retenus par le CSR en limites Métiers et analyse leurs tableaux de bord d'activité.

► Le Comité Financier

Le Comité Financier Groupe traite, pour décision du Président, de l'ensemble des questions relatives aux placements financiers du Groupe.

Présidé par le Président, il réunit :

- le Directeur Général
- le Directeur Comptabilité, finances, contrôle de gestion, placements
- le responsable du suivi des placements financiers
- un représentant du délégataire de la gestion d'actifs (Ofi Mandats) invité pour conseils ou avis.

Ainsi, le Comité :

- définit la politique d'investissement et la stratégie d'allocation d'actifs du Groupe,
- examine l'évolution des marchés, la performance des mandats et les reportings financiers du Groupe,
- examine tout projet concernant les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière du Groupe,
- examine toute proposition de transaction financière significative pour la maison mère ou ses filiales,

- étudie les aspects intéressant la gestion financière du groupe en particulier dans les domaines suivants :
 - la politique de gestion du risque financier ;
 - les questions de liquidité et de financement (taux d'endettement, flux de trésorerie, niveau de liquidité...)
- examine l'impact sur la solvabilité au niveau du groupe des principales orientations prises et les limites de la politique de Gestion Actif-Passif.

Après avis du Comité, les décisions sont arrêtées par le Président.

MISSIONS ET RESPONSABILITES DES FONCTIONS CLES

Au 31/12/2016, les responsables des fonctions clés, sont pour l'ensemble des entités du Groupe :

- Gestion des Risques : M.Bruno BARREAU, Directeur Groupe en charge de la Maitrise des Risques
- Actuariat : M.Gilbert MACQUART, Directeur Actuariat Groupe
- Conformité : M.François FLEURY, Directeur Adjoint Groupe en charge de la Direction Juridique
- Audit Interne : M.Philippe VORIN, Directeur Audit Interne Groupe

La désignation des responsables des fonctions clés est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de Matmut SAM avant notification à l'ACPR. Elles sont toutes les 4 rattachées à la Direction Générale ou bien à la Direction Générale Déléguée.

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'ACPR, c'est-à-dire :

- exigence d'un curriculum vitae actualisé
- questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

La Fonction de gestion des risques

Matmut SAM a mis en place un système de gestion des risques qui comprend les stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer en permanence, les risques, aux niveaux individuel et agrégé, auxquels elle est ou pourrait être exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Ce système de gestion des risques est efficace, parfaitement intégré à la structure organisationnelle et aux procédures de prise de décision de Matmut SAM et dûment pris en compte par les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent les autres fonctions clés.

Le Directeur en charge de la Maitrise des Risques assume la Fonction de la Gestion des Risques.

La Fonction de Gestion des Risques :

- assure le respect de la politique de gestion des risques et participe à sa diffusion auprès de l'ensemble des entités du Groupe,
- identifie et agrège les risques qualifiés d'importants,
- s'assure qu'un dispositif opérationnel de gestion et de pilotage est en place,
- contribue à la formalisation des politiques et processus et en suit la correcte application,
- s'assure de l'évaluation économique et la modélisation prospective,
- accompagne les Directions dans la mise en œuvre du processus de gestion des risques (identification mesure, encadrement, suivi) notamment par la réalisation et le suivi de la cartographie des risques et dans le cadre des travaux menés par le Groupe de Perspectives Économiques,
- anime le dispositif ORSA et veille à son intégration dans la stratégie du Groupe,
- rédige, en lien avec les Directions, les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques destinés aux autorités de contrôle et au public (RSR, SFCR, ORSA).

La Fonction Actuarielle

Matmut SAM a mis en place une fonction actuarielle efficace chargée de fournir des analyses techniques et le suivi de ces analyses aux instances dirigeantes.

Cette Fonction est exercée par le Directeur Actariat Groupe qui a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de Matmut SAM et qui peut démontrer une expérience pertinente à la lumière des normes professionnelles et autres normes applicables.

A ce titre la Fonction Actuarielle :

- Coordonne le calcul des provisions techniques
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
- Compare les meilleures estimations (Best estimates) aux observations empiriques
- Informe l'organe d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- Émet un avis sur la politique globale de souscription
- Émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance
- Émet un avis sur les outils de modélisation et métriques utilisées dans les différentes Entités du groupe
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital (SCR, Bilan prudentiel) et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.
-

La manière dont la Fonction Actuarielle est mise en œuvre chez Matmut SAM est décrite infra.

La Fonction de Vérification de la Conformité

Matmut SAM a mis en place en son sein une Fonction de Vérification de la Conformité indépendante qui identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

A ce titre la Fonction de Vérification de la Conformité :

- Accompagne les Directions dans la mise en place d'une analyse et d'un traitement des risques de non-conformité
- Élabore ou participe à l'élaboration de chartes internes, codes de bonne conduite, normes professionnelles et s'assure de leur diffusion
- S'assure de la mise en place et de la réalisation des plans de conformité
- S'assure de la prise en compte des risques de non-conformité dans la gestion des projets et dossiers du Groupe et de la traçabilité des décisions et arbitrages en la matière
- Forme ou sensibilise les acteurs du Groupe aux problématiques de conformité, ou participe aux actions en la matière
- Centralise les sollicitations des autorités extérieures et coordonne le traitement des réponses à apporter.

La manière dont la Fonction de Vérification de la Conformité est mise en œuvre est décrite infra.

La fonction d'audit interne

Le Directeur de l'Audit interne est le responsable de la Fonction Audit Interne.

La Direction de l'Audit Interne est indépendante et donne à Matmut SAM une vision objective sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée.

La Direction de l'Audit interne s'assure de l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, évalue les processus de management des risques et de gouvernement d'entreprise et rend compte aux Dirigeants effectifs du Groupe (Président, Directeur Général) ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Ses responsabilités consistent à :

- apporter au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations,
- proposer toute mesure visant à renforcer son efficacité et à veiller à leur mise en œuvre par les entités concernées.

La mise en œuvre de la Fonction d'Audit Interne et la manière dont elle préserve son indépendance et son objectivité par rapport aux activités qu'elle examine sont décrites infra.

DROITS A REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE ET DES SALARIES EN 2016

Les Dirigeants

Les principes généraux de la politique de rémunération des Dirigeants du Groupe (Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué, Directeurs Généraux Adjoints, Directeurs Groupe) sont régulièrement présentés au Comité des Nominations et Rémunérations du Conseil d'Administration.

Les Dirigeants du Groupe ont une rémunération composée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La part variable est attribuée, en consultation avec le Comité des Nominations et Rémunérations, en fonction de la performance du Groupe et des résultats individuels atteints.

Les Dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les Dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

Les Dirigeants du Groupe bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à prestations définies. Au titre de ce régime, une rente de retraite supplémentaire est versée aux Dirigeants qui quittent le Groupe Matmut et font valoir leur droit à la retraite.

Pour bénéficier de ce régime, le Dirigeant doit au moment de son départ exercer son activité au sein du Groupe Matmut et avoir respecté certaines conditions d'âge et d'ancienneté.

Les Dirigeants du Groupe disposent d'un véhicule de fonction.

Entre l'exercice 2015 et l'exercice 2016 il n'existe pas de différence importante ou significative sur les droits à rémunération de l'organe de gestion, direction et de contrôle de Matmut Protection Juridique.

Les membres du Conseil de Surveillance

Les fonctions de membres du Conseil de Surveillance sont gratuites.

Les membres du Conseil de Surveillance de Matmut Protection Juridique perçoivent des indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Les salariés

Le Conseil de Surveillance a validé le 15 décembre 2016 la politique de rémunération qui s'applique à l'ensemble des Entités Juridiques du Groupe Matmut.

En ce qui concerne plus particulièrement les salariés : Le système de rémunération favorise la rétribution des salariés dans leur contribution aux résultats. La volonté du Groupe est de rémunérer la performance individuelle et collective dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale.

Les objectifs principaux sont d'offrir au personnel des salaires :

- correspondant à la fonction tenue, aux missions et responsabilités confiées,
- compétitifs sur le marché,
- rémunérant et valorisant équitablement les performances et les compétences,
- permettant d'attirer et de motiver.

La structure de la rémunération est constituée, au-delà du salaire de base, d'éléments fixés par la Convention Collective Nationale des Sociétés d'Assurance : primes d'expérience et de vacances, 13e mois.

D'autres éléments exclusifs aux Groupe Matmut s'ajoutent : une valeur « plancher » mensuelle de la prime de vacances, l'attribution d'un 14e mois.

En 2015, les collaborateurs ont perçu, pour la première fois en intégralité, le 14e mois (octroi progressif sur 4 ans décidé dans le cadre des négociations annuelles 2012).

Le Groupe accorde également une rémunération variable collective à travers l'intéressement et la participation selon ses résultats.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En 2016 aucune transaction importante n'a été conclue avec des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et honorabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut pour s'assurer de la compétence et l'honorabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent.

PERSONNES VISEES

Conformément à la réglementation, ces exigences s'appliquent aux personnes qui « dirigent effectivement l'entreprise et celles qui occupent des fonctions clés », ainsi qu'aux membres du Conseil de Surveillance.

Ainsi sont visés pour Matmut Protection Juridique :

- les membres du Directoire, dirigeants effectifs.
- Les membres du Conseil de Surveillance.
- les 4 responsables des fonctions clés.

Matmut Protection Juridique considère que les exigences de compétence sont appréhendées à titre individuel pour les dirigeants effectifs et fonctions clés et à titre collectif pour les membres du Conseil de Surveillance.

L'honorabilité, qui ne peut être qu'individuelle répond aux mêmes principes pour toutes les personnes concernées.

PROCEDURES MISES EN PLACE EN MATIERE DE COMPETENCE

Compétences des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

La procédure mise en place pour établir leur compétence est celle dictée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR).

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil de Surveillance et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- Un curriculum vitae actualisé indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus, pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées et pour les dirigeants effectifs, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.
- Un questionnaire de nomination ou de renouvellement dûment complété.

Compétences des membres du Conseil de Surveillance

Matmut Protection Juridique s'appuie sur les compétences individuelles et leur répartition entre les membres du Conseil afin de démontrer que ceux-ci disposent collectivement des connaissances et expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Sa composition même est le reflet de la politique du Groupe quant à ses exigences de compétences. Elle permet, compte tenu de l'expérience et des fonctions à haut niveau de responsabilité exercées par les personnalités qui le composent de démontrer la volonté de confier le rôle de membre du Conseil de Surveillance à des personnes d'expérience.

Une fiche individuelle de suivi, établie pour chacun des membre du Conseil de Surveillance, précise, outre leur état civil, les fonctions exercées au sein du Groupe Matmut, les diplômes et formations qualifiantes, l'expérience professionnelle, les mandats représentatifs exercés, les domaines de connaissance et d'expérience majeurs parmi Finances/Comptabilité/Gestion/Actuariat/Droit, Administration de mutuelle ou société, exigences réglementaires des marchés de l'assurance et des marchés financiers.

L'agrégation de l'ensemble des compétences individuelles recensées dans les fiches démontre que la compétence collective est assurée pour l'organe d'administration.

A travers l'adhésion du Groupe Matmut au GIE Campus dont l'objet est d'assurer des actions de formation et de développement de connaissances nécessaires à la gouvernance d'entreprises, un programme annuel de formation est établi à destination des membres du Conseil de Surveillance.

PROCEDURES MISES EN PLACE EN MATIERE D'HONORABILITE

Honorabilité des dirigeants effectifs et responsables de fonctions clés

Lors de la désignation (nomination ou renouvellement) approuvée par le Conseil de Surveillance et avant notification à l'ACPR, il est demandé à chacun :

- un casier judiciaire datant de moins de 3 mois.
- les déclarations sur l'honneur de non condamnation et d'exactitude des informations communiquées ainsi que l'engagement d'information immédiate auprès de l'ACPR en cas de changement significatif des éléments mentionnés dans le questionnaire,
- la déclaration sur l'honneur du Président du Conseil de Surveillance certifiant la vérification d'usage en termes d'honorabilité pour chaque personne visée.

Honorabilité des membres du Conseil de Surveillance

Matmut Protection Juridique s'assure de leur honorabilité par l'adjonction d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) à la fiche individuelle de suivi.

Le règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, fixe des principes de « bonne conduite », des obligations en matière de loyauté, conflits d'intérêts, cumuls des mandats et devoir de réserve auxquels sont tenus les Administrateurs.

En ce sens les membres du Conseil de Surveillance de Matmut Protection Juridique sont tenus de communiquer chaque année la liste des mandats qu'ils ont occupés lors de l'exercice écoulé en vue de l'établissement du rapport de gestion.

Les membres du Conseil de Surveillance de Matmut Protection Juridique sont tenus à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations et s'engagent à ne pas diffuser les informations sensibles ou présentant un caractère confidentiel.

DISPOSITIF DE SUIVI

Le Secrétariat Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, assure la synthèse des éléments justifiant des compétences et honorabilité des personnes concernées et répond aux exigences de l'Autorité de Contrôle quant au respect des formalités administratives lors de la nomination ou du renouvellement de dirigeant effectif ou responsable de fonction clé.

Il s'appuie sur la Direction Juridique Groupe qui organise la constitution des dossiers et a en charge d'apprécier annuellement la situation de dépassement éventuel de cumul autorisé détenus par les membres du Conseil de Surveillance de Matmut Protection Juridique.

Les Dirigeants effectifs et les responsables des fonctions clés s'engagent sur l'honneur auprès de l'ACPR, dans le dossier remis à l'occasion de leur nomination ou du renouvellement de leur mandat, à porter immédiatement à sa connaissance les changements importants qui pourraient intervenir.

Le Président et les membres du bureau du Conseil d'Administration de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, garants du respect de la politique en matière de compétence et d'honorabilité, veillent en permanence à l'adéquation des comportements personnels et

de la conduite professionnelle de toutes les personnes visées avec les exigences d'honnêteté, d'honorabilité et de moralité requis par le Groupe Matmut.

POLITIQUE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Le Conseil de Surveillance de Matmut Protection Juridique, a validé le 15 décembre 2016 la politique de compétence et d'honorabilité telle qu'elle a été adoptée pour l'ensemble du Groupe Matmut.

Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

La politique et les procédures mises en œuvre par le Groupe Matmut pour s'assurer de la gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité s'appliquent à l'ensemble des entités qui le composent. C'est pourquoi l'ensemble des éléments exposés ci-dessous s'applique stricto sensu à Matmut Protection Juridique, filiale du Groupe Matmut.

La gestion efficace des risques visent, pour Matmut SAM, à assurer la continuité de l'activité, le maintien de la qualité de services aux sociétaires, la protection de ses actifs, y compris en cas de survenance d'un événement majeur (événements climatiques comme les tempêtes Lothar et Martin de 1999, un krach financier...).

Sur cette base, elle a mis en place un système de gestion des risques pouvant se définir comme la combinaison d'un cadre formalisé et structurant (processus, procédures, politiques) associé à des acteurs clairement identifiés et dont le rôle est explicitement détaillé ainsi qu'à des reportings internes et à la production de rapports réglementaires.

Elle a formalisé une politique générale de gestion des risques encadrant la politique ORSA et d'autres politiques plus spécifiques par domaine qui sont le reflet de la gouvernance des risques et présentent le macro-processus permettant d'identifier, de mesurer, de gérer les risques de manière à les maintenir à un niveau acceptable pour le Groupe.

Le Conseil de Surveillance de Matmut Protection Juridique, a validé le 15 décembre 2016 la politique de gestion des risques telle qu'elle a été adoptée pour l'ensemble du Groupe Matmut.

Elle fait l'objet d'un examen chaque année.

GOVERNANCE DES RISQUES

Les acteurs - Instances dirigeantes

L'organe d'administration, de gestion et de contrôle est constitué pour Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, par son Conseil d'administration et sa Direction Générale.

► Le Conseil d'administration

Détermine les orientations stratégiques de la société, il délibère annuellement sur :

- l'analyse des principaux risques d'assurance (engagement maximum, risque de tarification, fixation des principes de réassurance, garanties à long terme, règles de provisionnement),
- la politique de placement et de gestion actif-passif,
- l'identification des risques généraux autres que ceux relatifs à l'assurance,
- le suivi des résultats techniques,
- la définition et l'application des règles de contrôle interne et de gestion des risques,
- le suivi des filiales, de leur valorisation et de la situation consolidée.

Il valide les rapports réglementaires prévus par la Directive Solvabilité 2 : ORSA, SFCR, RSR ainsi que du Rapport de la Fonction Actuarielle.

Il s'appuie sur 3 comités :

- Comité d'Audit et des Risques Groupe,
- Comité Déontologie et Pratiques Mutualistes,
- Comité des Nominations et des Rémunérations Groupe.

► La Direction générale

Le Directeur Général assure le pilotage stratégique et opérationnel du Groupe ainsi que la bonne application de la politique de gestion des risques.

4 comités jouent un rôle prépondérant dans le dispositif de gestion des risques :

- Comité de Direction
- Comité Stratégiques des Risques Groupe en lien avec le Groupe de Prospective Économique
- Comité Technique Assurance Groupe
- Comité financier Groupe

Le dispositif de gestion des risques est décrit infra.

Des comités opérationnels jouent également un rôle dans le cadre de la gouvernance des risques :

Le Comité Produit

Ce Comité a pour mission d'examiner les projets de création ou de modification de produit.

Il a pour objet également de faire le point une fois le lancement du produit effectué sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Le Comité Lutte contre le Blanchiment et Financement du Terrorisme

Sa mission principale est de s'assurer de la bonne application des dispositions réglementaires et des publications émises par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ce Comité participe également à la mise en place des procédures écrites de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au déploiement du plan de formation qui l'accompagne. Le Comité s'assure de la révision annuelle des Procédures "Métiers".

Le Comité Lutte contre la Fraude

Ses missions sont de renforcer le dispositif de Lutte contre la Fraude au sein du Groupe, renforcer les échanges entre les entités et Directions du Groupe, renforcer le travail en transversalité et s'assurer de la cohérence et du fonctionnement opérationnel du dispositif, mais aussi de répondre aux évolutions du cadre règlementaire et du contexte économique.

Les acteurs – Acteurs opérationnels

Le périmètre des fonctions impliquées dans la gestion des risques est clairement délimité.

3 niveaux de contrôle sont exercés.

► Le contrôle de 1er niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des lignes métier dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

► Le contrôle de 2eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs en charge des fonctions de contrôle et de suivi incluant les « fonctions clés ».

Outre les fonctions clés « actuarielle » et « conformité », ce contrôle est exercé par :

La fonction clé « gestion des risques »

Elle s'assure du respect de la politique de gestion des risques, identifie et agrège les risques qualifiés d'importants, contribue à la formalisation des politiques et processus de gestion des risques, anime le dispositif ORSA, veille à son intégration dans la stratégie du Groupe et rédige en lien avec les Directions les rapports réglementaires relatifs à la gestion des risques (ORSA, RSR, SFCR).

Le pôle Contrôle Interne de la Direction de la Maîtrise des Risques

Il est chargé de l'animation du dispositif de suivi du risque opérationnel. Il définit les règles méthodologiques, coordonne l'élaboration des cartographies des risques, suit la mise en œuvre du contrôle permanent par le réseau de correspondants Contrôle Interne.

Le pilotage économique animé et coordonné par la Direction Actuariat et Pilotage Économique

Cette activité est transverse dans le cadre d'un dispositif du Groupe. Elle recouvre le suivi économique du Groupe à travers notamment l'évaluation du capital économique réglementaire (SCR), du capital économique conforme à la définition du profil de risque dans

le cadre de l'ORSA, la définition et suivi de métriques relatives à l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités.

► Le contrôle de 3eme niveau

Il est organisé et mis en œuvre par la Direction de l'Audit Interne.
Cette direction abrite la fonction clé « Audit Interne » présentée infra.

Les politiques écrites de gestion des risques

Dans le cadre de la mise en place d'une gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise des risques efficace, la Matmut en qualité de tête de Groupe a rédigé des politiques écrites par catégorie de risques.

Elles consistent en la description des règles et procédures applicables par catégorie de risques et ont vocation à maîtriser ces risques.

► Les risques financiers

La politique financière recouvre la politique d'investissement et la gestion Actif/Passif.
La stratégie poursuivie s'inscrit dans une logique de rendement recherché par rapport à un risque toléré et s'applique à toutes les entités du Groupe Matmut.

En ce qui concerne plus précisément les placements, l'objectif est de maintenir un niveau de revenus réguliers suffisants impliquant une part importante de placements obligataires et dans une moindre mesure immobiliers.

Elle est élaborée sur la base d'un niveau d'appétence au risque de marché fixé par l'AMSB en fonction de l'environnement économique et de diverses autres contraintes en considérant 3 éléments :

- la capacité à tout moment à faire face à nos engagements vis-à-vis des assurés.
- la maximisation de la solidité des fonds propres économiques et des revenus.
- la minimisation de la volatilité des fonds propres économiques.

Pour assurer une cohérence forte entre la détermination de l'allocation d'actifs et l'appétence aux risques définie dans le cadre de l'ORSA, celle-ci est basée sur le ratio de couverture des besoins en fonds propres économiques pour lequel un seuil d'alerte (Besoin Global de Solvabilité) est explicité.

La marge de risque maximal instantanée (fonds propres constant), en termes de SCR, qui nous garantit de satisfaire à ce niveau d'appétence est définie par :

$$\text{Marge SCR} = \frac{\text{FP} - \text{BGS} \times \text{SCR}}{\text{BGS}}$$

Où :

FP : les fonds propres économiques au 31 décembre de l'année *N* – 1 .

BGS : le besoin global de solvabilité pour l'année *N* issu de l'ORSA.

SCR : le SCR à une date *t*.

Une partie α de ce budget de risque est alors allouée au titre du risque de marché. Elle correspond actuellement au poids de la contribution du risque marché dans le SCR global, mais peut être évolutive afin de refléter au mieux les choix stratégiques de la Direction Générale.

Sur cette base, il est alors possible d'exprimer cette marge de SCR, dédiée au risque marché, en une marge de SCR marché équivalente obtenue par l'intermédiaire d'un processus itératif. Cet algorithme incrémente unitairement le SCR marché, recalcule le SCR global correspondant (toute chose égale par ailleurs) et cela, jusqu'à retrouver le SCR maximal autorisé (c'est à dire le SCR à date augmenté de $\alpha * \text{Marge SCR}$). La marge de SCR marché équivalente est alors égale à la différence entre le SCR marché maximal (obtenu par l'algorithme) et le SCR marché initial.

Cela permet donc d'obtenir le SCR marché maximal que le portefeuille puisse atteindre tout en respectant le niveau d'appétence général.

► **Les risques techniques (dits assurantiels)**

Les risques de souscription

Les produits proposés aux clients de Matmut Protection Juridique ont pour objectif d'apporter une réponse à leurs besoins et de les accompagner durant leur parcours de vie.

La politique de souscription IARD doit permettre à l'entreprise de maîtriser la qualité technique de son portefeuille IARD tout en maintenant des règles d'acceptation et de conservation en portefeuille les plus larges possibles et garantir la qualité de service. Elle s'applique à toutes les entités d'assurance IARD du Groupe.

Elle recouvre :

- les principes régissant la conception de produits et évolution de produits existants
- les règles d'acceptation des risques et de surveillance du portefeuille.
- les règles d'élaboration de la tarification tant lors de la conception de produits que celles intervenant lors de la révision annuelle.

Les risques de provisionnement

La stratégie poursuivie vise à répondre de manière permanente aux exigences réglementaires et à s'assurer du caractère prudent, fiable et objectif des calculs des provisions techniques à travers la mise en place d'une organisation, de processus et des règles métier de gestion sinistre.

Le processus de provisionnement coordonne les actions des acteurs métier de la gestion sinistre (Direction Générale Adjointe Indemnisations et Services) et celles de la fonction actuarielle.

L'évaluation de la meilleure estimation des provisions techniques s'effectue en inventaire permanent dans le contexte d'arrêtés des comptes en norme française et arrêtés des comptes en norme Solvabilité 2.

Le provisionnement est discuté au sein de 2 instances :

- un Comité de suivi mensuel incluant la Direction Générale Adjointe Indemnisation et Services (DGAIS), la Direction Actuariat Groupe et Pilotage économique (DAGPE) et la Direction Comptabilité, Finances, Contrôle de gestion, Placements, (DCCGFP) est en outre en charge du suivi de l'évolution de la gestion et des écarts éventuels par rapport aux estimations arrêtées.
- un Comité de validation des estimations se réunit à chaque inventaire (trimestriel, prévisionnel ou définitif) afin d'analyser les résultats et de valider les estimations définitives à intégrer dans les comptes. Il est présidé par le Directeur Général et est composé du Directeur Général Délégué aux opérations Groupe, du Directeur Général Adjoint Indemnisations et Services et des Directeurs Groupe en charge de la DAGPE et de la DCCGP.

► **Les risques de réassurance**

La politique de réassurance a pour objectif de protéger les fonds propres du Groupe afin de garantir sa solvabilité à long terme.

La stratégie poursuivie doit permettre de limiter la volatilité des résultats techniques moyennant un arbitrage entre la protection apportée et le coût de celle-ci. Elle s'applique à toutes les entités d'assurance du Groupe Matmut.

Elle s'élabore selon un processus qui recouvre :

- les principes régissant l'élaboration du programme de réassurance.
- les règles de sélection des réassureurs.
- le placement des traités auprès des réassureurs.

Le processus se déroule en 4 étapes essentielles :

- la détermination du plan de réassurance présentant une analyse documentée des risques pour lesquels Matmut SAM et l'ensemble de ses filiales supportent un (ou des) engagement(s) pouvant nécessiter le recours à un transfert de risques par la souscription d'un traité de réassurance.

- la calibration des programmes.
- le placement des traités.
- le choix des réassureurs.

La Direction Comptabilité, Finance, Contrôle de gestion, Placement a identifié deux risques importants liés à l'activité de la réassurance :

- le risque de défaut de contrepartie ;
- le risque d'inadéquation du programme de réassurance.

Des indicateurs métiers sont progressivement mis en place pour mesurer l'évolution du risque de souscription IARD.

► Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont traités dans la formule standard selon une approche factorielle (forfaitaire). L'hypothèse générale retenue pour ce calcul est qu'il existe un niveau standardisé de gestion de ces risques.

La gestion des risques opérationnels est menée dans le cadre des dispositifs généraux de gestion des risques contrôle interne, conformité, sous-traitance présentés supra ainsi que dans celui de dispositifs spécialisés : gestion des réclamations, continuité d'activité, lutte contre la fraude et le blanchiment du terrorisme.

LE CYCLE DE GESTION DES RISQUES

Deux niveaux de suivis coexistent et sont à distinguer.

Un univers dit "Macro", qui concerne un suivi agrégé des risques et la mise en œuvre de la stratégie (univers lié aux objectifs de solvabilité et de rentabilité).

Un univers dit "Micro", qui comprend la déclinaison de la stratégie en normes métiers (via les comités technique et financier) et le suivi des indicateurs de risques au niveau métier (tactique métier, soit le choix des tolérances autour des indicateurs Clé de Risque (KRI) dans le cadre du processus de déclinaison de l'appétit aux risques décrit plus haut).

Le lien entre les deux univers est matérialisé par le Groupe de Prospectives Économiques. L'instanciation du modèle de référence par le GPE passe par la captation de l'évolution des indicateurs clés de risque au niveau micro (qui sont des inputs du modèle), cette évolution étant gérée par des outils/modèles propres à chaque métier.

Le GPE agrège ces risques, la synthèse des résultats faisant l'objet d'un reporting et d'une présentation au Comité Stratégique des Risques Groupe.

De plus, un backtesting est effectué en année N+1. Il permet de réaliser des analyses d'écart entre les estimations prospectives de l'année N pour l'année N et le réalisé sur cette même année.

L'analyse de ces déviations peut entraîner la mise en place de plans de remédiation spécifiques présentés et validés par le Directeur Général dans le cadre du Comité Stratégique des Risques

LE CADRE D'APPETENCE AU RISQUE

Le cadre d'appétence au risque, formalisant les préoccupations majeures de l'AMSB, est décliné autour des dimensions stratégiques suivantes :

- solvabilité.
- rentabilité.
- développement.

L'appétit pour le risque de Matmut Protection Juridique, se définit sous deux formes distinctes, selon que les risques peuvent être ou non couverts par du capital.

Pour les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit est matérialisé par la capacité à pouvoir disposer de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite est composé de plusieurs « coussins » permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être contrés par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

Pour les risques ne pouvant être couverts par du capital, le besoin global de solvabilité s'exprime au moyen de politiques prévoyant notamment des moyens et des indicateurs de suivis spécifiques.

Ainsi, le besoin global de solvabilité de Matmut Protection Juridique peut être défini, pour chaque année du plan stratégique, comme le capital limite couplé aux moyens nécessaires pour répondre à la stratégie retenue par l'AMSB, y compris dans le cadre d'un environnement économique dégradé matérialisé par le scénario dit « alternatif » de l'ORSA.

Concrètement, et en ce qui concerne les risques pouvant être couverts par du capital, l'appétit pour le risque exprimé par l'AMSB est formalisé sur la base du ratio de couverture en norme Solvabilité II, matérialisant le taux de couverture par les fonds propres économiques éligibles du capital de solvabilité requis (SCR).

Cet appétit pour le risque, cristallisé par les hypothèses retenues dans les scénarios espéré et alternatif, est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon du plan stratégique (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le *capital limite*.

RISQUES SIGNIFICATIFS / BESOIN GLOBAL DE SOLVABILITE

Les risques significatifs auxquels Matmut Protection Juridique est exposée, compte tenu de son profil de risque, sont appréhendés par la formule standard et pris en compte dans le calcul du besoin global de solvabilité à travers la définition du capital limite.

L'ORSA

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité est un élément essentiel du dispositif de gestion des risques de Matmut SAM tête de groupe, centralisant les différentes analyses de risque conduites au sein du Groupe et permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Matmut Protection Juridique développe l'utilisation de l'ORSA comme un outil de pilotage intégré aux réflexions de la Direction sur sa stratégie, notamment au travers de la composante d'évaluation du besoin global de solvabilité.

Les résultats de l'ORSA visent à confirmer la cohérence des orientations stratégiques envisagées. En cas d'incohérence, ils permettent de mettre en évidence les alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative.

Les résultats de l'ORSA sont ainsi remis à la Direction lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Un processus permanent

Le processus ORSA est un processus permanent de suivi des risques. Il se déroule en 3 phases :

► Phase 1

Cadrage des évaluations (mai à décembre de l'année N)

Du point de vue de l'élaboration des stratégies, elle permet la prise en compte du premier bilan des plans d'affaires de l'année en cours, du comportement des indicateurs clés associés (backtesting) ainsi que des premières simulations des évaluations et projections de l'ORSA sur la base des prévisions d'arrêtés des comptes.

D'un point de vue plus opérationnel, cette phase permet d'intégrer, au fur et à mesure de la réflexion, les hypothèses et orientations stratégiques retenues pour l'année suivante afin d'actualiser les plans d'affaires et paramétrer en cohérence les évaluations et projections.

Durant cette phase se tiennent trois Comités Stratégiques des Risques (CSR) et un Comité Technique Assurance (CTA) :

CSR juillet

Au cours de ce comité, un premier bilan des plans d'affaires arrêtés pour l'année en cours et du comportement des indicateurs clés associés est présenté. Est également présenté un premier cadrage des orientations en matière de tarification, de placements et de réassurances pour l'année n+1.

CTA septembre :

Une synthèse des travaux menés pendant l'été tant au niveau des métiers (tarification et réassurance) que du pilotage économique (actualisation des plans d'affaires) est réalisée.

Ce comité est aussi celui de l'examen des stratégies en matière de tarification et de réassurance.

CSR octobre

Ce comité sert à préparer le comité d'audit et des risques, et les Conseils d'octobre auxquels est présentée la stratégie tarifaire, respectivement pour avis et validation.

CSR novembre

Au cours de ce comité, la stratégie de placements est examinée et la stratégie du groupe est déclinée, notamment, par un cadrage des indicateurs de risques.

► Phase 2

Réalisation des évaluations, et rédaction et validation du rapport (janvier à avril de l'année N)

Lors de cette phase, les évaluations de l'ORSA et les rapports ORSA sont réalisés pour le Groupe et l'ensemble de ses entités à partir des stratégies validées et des arrêtés des comptes au 31/12/n.

► Phase 3

Suivi des indicateurs clés

Cette phase se superpose aux deux précédentes. Elle a pour objet le suivi en continu des indicateurs clés de risques (KRI), de leur cadrage à leur réactualisation. Ces derniers sont l'expression de la déclinaison de la stratégie en règles métier.

Le processus de suivi est un processus annuel, la stratégie de tarification et de réassurance étant notamment fixée pour un an. Il respecte plusieurs étapes successives :

- Calibration annuelle des tolérances au risque (seuils d'alerte et limites) pour chaque indicateur en entrée des outils de modélisation, dans le cadre du Groupe de Prospectives Économiques (GPE). La calibration tient compte de la stratégie déclinée dans les politiques de gestion de risques métier (souscription, placement, réassurance).
- Préparation des modèles et simulations ORSA par le GPE avec les hypothèses calibrées (scénario espéré, scénario alternatif et stress tests)
- Lancement des simulations et analyse générale du résultat de ces simulations

- Backtesting du niveau des indicateurs : chaque arrêté prévisionnel (base 30 juin, 30 septembre et 30 novembre) ainsi que l'arrêté définitif au 31 décembre donnent lieu à une analyse d'écart entre la vision courante et la vision anticipée dans le cadre de l'ORSA.
- Présentation des résultats des simulations et du backtesting au Comité Stratégique des Risques, qui établit la stratégie pour l'année suivante (sur la base des simulations et analyses présentées, voire de simulations complémentaires si nécessaire)
- Déclinaison de la stratégie établie en règles métier et mise en œuvre de management actions si nécessaire.
- (idem étape 1.) Nouvelle calibration des tolérances autour des indicateurs l'année suivante.

Le suivi des indicateurs est effectué périodiquement (fréquence différente suivant leur nature) et donne lieu à la publication de reportings réguliers, comprenant le rappel des intervalles de tolérances, les éventuels dépassements, les analyses d'écart et des propositions de plans de remédiation à éventuellement envisager.

Les reportings sont à destination des instances institutionnelles (Comité Stratégique des Risques et Comité d'Audit et des Risques).

Contexte d'élaboration de l'ORSA

Les acteurs opérationnels de l'ORSA

► Le Groupe de Prospective Économique

Le Groupe de Prospective Économique est une instance de modélisation et de rationalisation du dispositif ORSA.

Il est animé par la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique. Outre les membres de cette dernière, il réunit les représentants désignés des Métiers Vie et Santé, (Matmut Vie et Ociane), Non-Vie (Direction Générale Adjointe Produit, Inter Mutuelles Entreprises, Matmut Protection Juridique), des directions Comptabilité et Contrôle de Gestion, Finances-Placements, ainsi que de la Direction de la Maîtrise des Risques.

Dans ce cadre, il :

- élabore et suit les plans d'affaires prospectifs des entités à partir des données fournies par les métiers et les comités cités ci-dessus,
- vérifie que ces plans d'affaires sont cohérents avec le cadre de risque (appétit au risque, tolérances, limites) défini par l'AMSB,
- suit l'évolution au cours du temps des métriques entités et métiers,
- procède aux calculs de suivi de la solvabilité des entités solo et du groupe,
- élabore et teste les scénarios de stress en liaison avec les directions métiers,
- prépare les dossiers qui sont présentés en comité stratégique des risques groupe.

Le Groupe de Prospective Économique est aussi un lieu d'échange d'informations et de dialogue entre la Direction de l'Actuariat Groupe et du Pilotage Économique, les Directions métiers et la Direction de la Maîtrise des Risques sur les sujets de suivi économique des activités.

► Le pilotage économique

Il prend en charge les missions suivantes :

- élaboration des plans d'affaires prospectifs sur le plan technique pour chaque Entité du Groupe en mettant en œuvre les moyens nécessaires en termes de modélisation, tests, ...
- calibration le modèle de référence par rapport aux contributions de chaque activité
- évaluation du capital économique réglementaire (SCR) pour chaque Entité et en consolidation pour le Groupe
- évaluation du capital économique conforme à la définition du profil de risque sur l'horizon du plan stratégique
- suivi de l'activité, la solvabilité et la rentabilité du Groupe et de ses entités via la définition de métriques appropriées

- suivi des évolutions de ces métriques et de leur éventuelle dégradation
- définition et exécution des scénarios de simulation dans les outils (stress-tests, reverse-testing, mesures de sensibilité)
- mesures et alertes sur l'efficacité « Management Actions »
- contribution à la mise en place d'indicateurs métiers adaptés.

► **La Direction de la Maîtrise des risques prend en charge les missions suivantes**

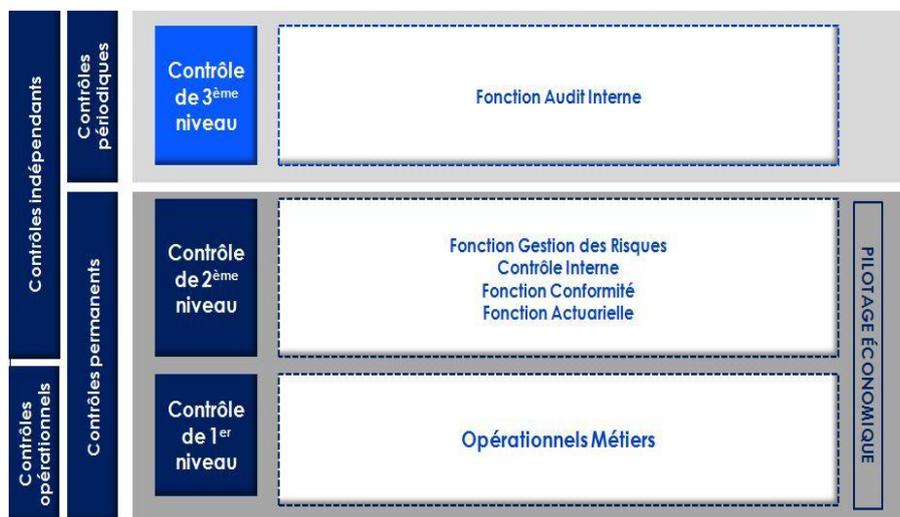
- Identification des risques non quantifiables
- Évaluation de leur exposition et /ou impact sur la solvabilité et la rentabilité de l'entité
- Élaboration et la mise en œuvre d'éléments de maîtrise de des risques
- Accompagnement des directions métiers dans le cadre du cycle de gestion des risques
- Mise en œuvre de l'animation du dispositif ORSA
- Mise en œuvre et cadencement des travaux dans le cadre de la préparation et la publication du rapport ORSA.

B.4 Système de contrôle interne

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE MIS EN PLACE AU SEIN DE MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques de Matmut Protection Juridique. En ce sens il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle.

Les 3 niveaux de contrôle décrits ci-dessous mettent en évidence l'articulation des différentes fonctions.



Le périmètre de chacune d'entre elle a été clairement délimité.

Le contrôle de premier niveau

Il est organisé et mis en œuvre au niveau des métiers dans le cadre des missions qui leur sont confiées.

Des services en charge de la qualité sont progressivement mis en place. Ils ont alors en charge la définition de ces contrôles, le suivi de leur réalisation, la consolidation et le reporting, notamment à destination des entités en charge du contrôle de deuxième niveau.

Le contrôle de deuxième niveau

Outre la fonction gestion des risques il est assuré par :

► La Fonction de Vérification de la Conformité

La Fonction de Vérification de la Conformité identifie, évalue et contrôle le risque de non-conformité, défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires applicables aux activités du Groupe. Elle comprend également l'évaluation de l'impact de toute évolution de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise.

La Fonction de Vérification de la Conformité conseille l'organe d'administration, de direction ou de contrôle sur le respect des dispositions encadrant l'activité de la société.

► Le contrôle interne

Le pôle dédié de la Direction de la Maîtrise des Risques, en lien avec les correspondants contrôle interne :

- définit les règles méthodologiques et s'assure de leur appropriation au sein du Groupe,
- assure la sensibilisation et la formation des acteurs au contrôle interne,
- coordonne l'élaboration de la cartographie des risques opérationnels avec les Correspondants Contrôle Interne (CCI), ainsi que sa mise à jour,

- s'assure de la mise en œuvre du contrôle permanent par les CCI après avoir fixé des orientations quant à la nature, la volumétrie et la priorisation des contrôles,
- réalise certains contrôles, notamment les plus transverses,
- suit la mise en œuvre des plans d'action,
- suit la collecte et l'instruction des incidents,
- établit des reportings commentés en matière de risques et de niveau de maîtrise.

Les travaux sont menés par le réseau d'une vingtaine de correspondants contrôle interne. Le suivi et les résultats font l'objet de points réguliers avec le Directeur de l'entité (en moyenne 3 réunions par an).

Les correspondants sont réunis 3 à 4 fois par an pour évocation des sujets d'actualité, partage de bonnes pratiques ...

► **La Fonction Actuarielle**

(Voir Infra)

► **Le Pilotage Économique**

(Voir supra)

Le contrôle de troisième niveau

Il est assuré par la Fonction d'Audit Interne.

POLITIQUE DE CONFORMITÉ

La politique de conformité s'applique à l'ensemble des entités juridiques du Groupe Matmut.

Elle s'applique également aux délégataires gérant les activités sous-traitées en lien avec le pôle sous-traitance de la Direction de la Maîtrise Des Risques.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, puis validée par son Conseil d'Administration.

En ce sens le Conseil d'Administration approuve les principes généraux de vérification de la conformité et s'assure de leur mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

Le Comité d'Audit et des Risques

Il est régulièrement informé des conditions de mise en œuvre de la politique de conformité au sein de Matmut SAM et en organise le reporting auprès du Conseil d'Administration.

Les Comités Produit et Lutte anti blanchiment/anti fraude

Ils valident la conformité des projets en lien avec la Fonction de Vérification de la Conformité.

Sur le plan opérationnel, le pôle Conformité

Responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la politique de conformité, il est rattaché depuis le 1er décembre 2016 à la Direction Juridique, dont le Directeur exerce comme précisé supra, la Fonction de Vérification de la Conformité.

Le pôle Conformité s'appuie sur un réseau de correspondants dans chaque entité de Matmut SAM.

Cette filière conformité s'appuie sur le dispositif de contrôle interne pour la vérification de l'existence et l'efficacité des dispositifs ainsi que la remontée d'incidents.

D'autres acteurs participent également au dispositif de conformité, et notamment le Département Anti -Fraude / Anti-Blanchiment, la Direction de l'Audit Interne, le Service Réclamations et le pôle sous-traitance de la DMDR.

Un reporting est effectué avec l'ensemble des acteurs intervenant sur la Conformité.

Pour la mise en œuvre du dispositif de vérification de la conformité, le Groupe Matmut a fait le choix de délimiter le périmètre conformité du Groupe à 11 thématiques :

- Règles de gouvernance ;
- Éthique et déontologie ;
- Protection et confidentialité des données ;
- Règles de protection de la clientèle ;
- Pratiques commerciales ;
- Lutte contre les inégalités et la discrimination ;
- Lutte contre la fraude ;
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Règles du droit environnemental et sociétal ;
- Gestion des achats ;
- Normes de la réglementation fiscale.

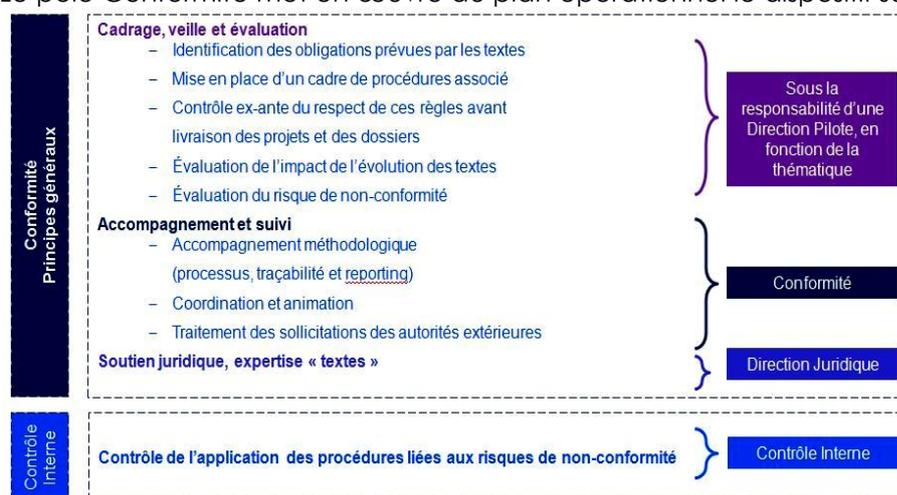
Le traitement de la thématique est conduit sous la responsabilité d'une ou plusieurs Entité(s) qui en coordonnent et animent le dispositif opérationnel.

Les Entités mettent en place des actions de mise en conformité (référencement des obligations, veille et analyse d'impacts, procédures, évaluation et contrôles...).

Le soutien juridique, l'expertise « textes » sont assurés par la Direction Juridique du Groupe.

La mise en œuvre du dispositif revêt un caractère juridique en ce qui concerne la veille réglementaire et la vérification des contrats et autres documents du Groupe et un aspect gestion de risques en ce qui concerne l'analyse des impacts.

Le pôle Conformité met en œuvre au plan opérationnel le dispositif suivant :



► Contrôles et suivis

Afin de maîtriser les risques de non-conformité, le pôle Conformité met en œuvre un plan de contrôle et de suivi des risques.

Les plans de contrôle sont formalisés dans les plans de travail annuels conformité des Directions et dans celui du pôle Conformité.

La priorisation des axes de travail est définie au regard :

- de l'exposition aux risques de sanction ;
- des dispositifs nouvellement mis en place dans l'entreprise ;
- des évolutions de l'environnement juridique.

L'analyse des résultats des contrôles, réalisés par le pôle Conformité et le réseau des correspondants, permet un suivi de la mise en conformité du Groupe.

Les axes d'amélioration identifiés sont recensés dans les notes d'analyse, des Entités ou du pôle Conformité, et transmis aux acteurs responsables des thématiques traitées.

De nouvelles phases de contrôles et d'analyses permettent d'assurer le suivi des axes d'amélioration préconisés dans le cadre de la mise en conformité du Groupe.

La cartographie des risques de non-conformité permet de répertorier ces axes d'amélioration et d'assurer le suivi de l'état d'avancement de leur mise en œuvre.

Des reporting de suivis sont faits en bottom-up jusqu'à la Direction Générale. Le Comité d'Audit et des Risques est également régulièrement informé des travaux menés par le Fonction de Vérification de la Conformité.

Un rapport d'activité Conformité Groupe est établi.

Enfin à l'externe un reporting spécifique est dédié à l'ACPR.

La politique de Conformité est réexaminée au moins une fois par an.

Le Conseil de Surveillance a validé le 15 décembre 2016 la politique de Conformité, telle qu'elle s'applique au Groupe Matmut

En 2016 cette politique n'a fait l'objet d'aucune adaptation particulière dans la mesure où aucun changement important ou significatif ne l'a affectée.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'Audit interne est incarnée par le Directeur Groupe, responsable de la Direction de l'Audit Interne. Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

La politique d'Audit interne mise en œuvre par la Direction de l'Audit Interne du Groupe Matmut couvre les processus, risques et actions de l'ensemble des entités qui le composent, dont Matmut Protection Juridique.

PRESENTATION GENERALE

Cadre d'exercice de la fonction d'Audit Interne

L'activité de l'Audit Interne du Groupe Matmut est présentée dans deux documents, une charte de l'Audit Interne et une politique d'Audit Interne. Toutes les deux ont été approuvées par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe Matmut.

Ces documents précisent notamment :

- les objectifs et principes de fonctionnement de la Direction de l'Audit Interne,
- les conditions d'intervention de l'Audit, de la planification des missions au suivi des recommandations.

Planification des missions d'audit interne

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une approche basée sur les risques et tient compte de diverses sources dont celles liées à la consultation systématique des Responsables de l'ensemble des entités du Groupe, de la Direction de la Maîtrise des Risques et des Commissaires aux Comptes.

Il est soumis aux Dirigeants effectifs du Groupe avant approbation par le Comité d'Audit & des Risques.

Des missions non prévues au plan peuvent être réalisées en cours d'exercice, à la demande ou après validation de ces Instances.

Reporting et échanges

Le Responsable de l'Audit Interne est hiérarchiquement rattaché au Directeur Général. Il lui rend compte régulièrement de l'état d'avancement des missions, et de la mise en œuvre des recommandations par les entités concernées.

Il informe parallèlement le Président et le Comité d'Audit et des Risques.

Les contacts avec la Direction de la Maîtrise des Risques sont réguliers et nombreux.

Des échanges ont également lieu avec les Commissaires aux Comptes.

Process

Il comporte trois étapes :

La préparation : phase de prise de connaissance de l'activité ou du domaine audité.

Elle se concrétise par :

- l'élaboration d'un tableau de risques recensant les forces et faiblesses du domaine audité,
- l'établissement d'un « programme de travail » qui fixe la liste des tâches à accomplir : nature des investigations, identités des personnes à auditer, secteurs géographiques à privilégier, ...
- l'envoi d'une « lettre de mission » au Responsable de l'entité auditée afin de lui préciser les objectifs, la durée et les noms des collaborateurs en charge de la mission.

La réalisation : phase au cours de laquelle sont menées les opérations d'audit à proprement parler.

Elle débute en général par une « réunion d'ouverture » en présence des acteurs principaux de la mission. Le « programme de travail » y est présenté.

L'Audit peut alors procéder aux contrôles et analyses annoncés (entretiens, questionnaires, observations physiques, tests, examen de fichiers informatiques...).

La conclusion : phase ultime de la mission, elle s'ouvre par le dépôt d'un « projet de rapport » et sa présentation au Responsable de l'entité auditée au cours d'une nouvelle réunion appelée « réunion de clôture ». Les constats et recommandations formulés par l'Audit y sont discutés.

Ce n'est qu'à l'issue de ce nouvel échange contradictoire que le rapport définitif d'audit est établi. Il intègre le « plan d'actions » proposé par l'entité auditée en vue de la mise en œuvre des recommandations acceptées par elle.

Communication du rapport

Le rapport définitif d'audit est adressé aux :

- Dirigeants effectifs du Groupe,
- Membres du Comité d'Audit & des Risques,
- Commissaires aux Comptes,
- Responsable(s) de(s) l'entité(s) auditée(s),

mais aussi aux :

- Membres du Comité de Direction,
- Présidents des Directoires des filiales du Groupe,
- Directeurs Groupe non représentés au Comité de Direction.

Suivi des recommandations

Le Responsable de l'Audit assume cette mission selon une procédure qui prévoit un échange trimestriel avec chaque Responsable d'entité ayant en charge la mise en œuvre de recommandations.

Les recommandations qualifiées « importantes » ou « urgentes », peuvent faire l'objet d'actions spécifiques de suivi.

Le Directeur Général est informé de toute difficulté relative à la mise en œuvre des recommandations.

La Direction de l'Audit Interne peut également diligenter à son initiative ou dans le cadre du plan d'audit, des missions de suivi.

B.6 Fonction actuarielle

ORGANISATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Présentation de la fonction actuarielle

La fonction actuarielle du Groupe Matmut est incarnée par le Directeur Groupe, responsable de la Direction Actuariat Groupe et du Pilotage économique (DAGPE). Elle est hiérarchiquement rattachée au Directeur Général du Groupe Matmut.

Interactions de la fonction actuarielle avec les autres fonctions clés

Les quatre fonctions clés prévues par la Directive Solvabilité II sont centralisées et incarnées au niveau Groupe. Un comité des fonctions clés, piloté par le responsable de l'audit interne, regroupe trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés du Groupe. L'objectif est de pouvoir échanger régulièrement sur l'évolution de l'actualité réglementaire, l'avancement des dossiers techniques, l'actualité ACPR (par exemple : questionnaire « protection de la Clientèle ») et de communiquer autour des travaux respectifs des fonctions clés (rapport ORSA, rapport actuariel, plan d'Audit, rapport conformité...).

Périmètre traité

Le Groupe Matmut est organisé en Groupe intégré. Matmut SAM, tête de Groupe, permet aux entités et aux filiales de bénéficier des services, moyens et fonctions (métiers ou supports) en place en son sein.

Ainsi, la fonction actuarielle est transverse aux différentes sociétés du Groupe Matmut.

PROCEDURE D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU RAPPORT ACTUARIEL

Organisation fonctionnelle

La fonction actuarielle a confié à une actuaire IA certifiée (classe 6) la coordination des travaux du rapport actuariel et de la revue actuarielle Mazars (cf. paragraphe sur la gestion des conflits d'intérêt). Cette collaboratrice est rattachée à la DAGPE mais n'est pas impliquée dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés dans le cadre de la Non Vie.

Pour réaliser ses évaluations, la fonction actuarielle s'appuie sur des ressources disponibles au sein de la DAGPE. Les intervenants disposent d'un accès large et autonome aux données techniques ainsi que d'une forte expertise sur l'ensemble du système d'informations décisionnelles du Groupe qu'elles ont contribué à créer.

Les équipes de la DAGPE ont la responsabilité de l'évaluation des provisions techniques des entités non vie du Groupe Matmut. En particulier, elles réalisent les travaux d'évaluation qui, en norme française, servent de base à la détermination des provisions complémentaires aux provisions estimées par la Gestion et nécessaires à la réalisation de la clôture des comptes (IBNR, Prévisions de recours, Provisions pour frais de gestion sinistres, Provisions mathématiques). En norme Solvabilité II, elles ont la responsabilité de la détermination des évaluations en « Best Estimate » des provisions pour primes et pour sinistres en brut et en net de réassurance ainsi que de l'évaluation des marges de risque.

En matière de réassurance, la DAGPE coordonne des travaux d'échanges des données et de résultats (réunions bimestrielles) avec la Direction Réassurance et le Courtier de réassurance. Enfin, il a été établi une forte coopération technique avec les équipes de la Direction Générale Adjointe production (DGAP) chargée d'élaborer la politique de souscription. Cette coopération est concrétisée par la mise en place de structures de données détaillées intégrant les principales évaluations macro-économiques produites par la DAGPE (IBNR, Prévisions de recours, Best Estimate).

Intervention des directions métier et support

L'objectif du rapport actuariel est que la fonction actuarielle donne un avis actuariel indépendant sur la fiabilité des provisions, sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance, en établissant de manière transparente toutes ses remarques et en justifiant ses recommandations. Dans ce contexte, à la demande de la Direction Générale et à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre des missions de l'audit interne, chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, ont été sollicitées afin de formuler un avis argumenté sur l'ensemble des analyses et des recommandations émises par la fonction actuarielle.

Le rapport actuariel a ainsi été rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires. Cependant, la fonction actuarielle reste la seule responsable des recommandations contenues dans ce rapport.

Gestion des conflits d'intérêt

Au regard de la forte implication de la fonction actuarielle, incarnée par le Directeur Groupe de la DAGPE, dans la détermination des provisions techniques, une revue actuarielle réalisée par un cabinet d'actuariat indépendant est réalisée chaque année sur les évaluations produites par la DAGPE dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels. Cette revue vise à s'assurer du niveau d'exhaustivité des traitements réalisés par la DAGPE, du caractère pertinent et adapté des méthodologies utilisées et donne lieu à l'émission de recommandations à destination du responsable de la fonction actuarielle et de la Direction Générale.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations est réalisé grâce à un outil informatique (progiciel) adapté à ce type de gestion, commun au suivi des recommandations qui peuvent émaner des différentes fonctions clé de l'entreprise (Contrôle Interne - audit interne).

B.7 Sous-traitance

Les éléments transmis au public pour Matmut Protection Juridique au sujet des informations relatives à la sous-traitance, sont similaires à ceux communiqués pour Matmut SAM prise en sa qualité de tête du Groupe Matmut.

En conséquence :

Le Groupe Matmut définit la sous-traitance comme le fait de confier la réalisation d'une partie de ses activités ou fonctions d'assurance à une autre entreprise qui effectuera les travaux confiés soit directement, soit en recourant elle-même à la sous-traitance.

Dans ces situations, le Groupe Matmut doit s'assurer que la sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques n'est pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- compromettre gravement la qualité de son système de gouvernance ;
- accroître indûment son risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier qu'il se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des preneurs.

Le Groupe Matmut conserve l'entière responsabilité des risques auxquels il est exposé du fait des accords conclus avec ses sous-traitants, lesquels ne sauraient le dispenser des obligations qui lui incombent tant à l'égard de sa clientèle que de son autorité de contrôle.

Afin de formaliser l'ensemble de ces dispositions, une Politique de sous-traitance du Groupe a été élaborée.

Elle se traduit par un renforcement du suivi et des dispositifs de contrôles des activités externalisées qualifiées d'importantes ou critiques par la Direction Générale et des fonctions et activités déléguées intra-groupe.

Elle est soumise au Directeur Général de Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de Groupe, puis validée par son Conseil d'Administration. Enfin, la politique de sous-traitance fait l'objet d'une révision annuelle.

EXIGENCES D'UN CONTRAT ÉCRIT

Dans le but de développer une relation de partenariat univoque fondée sur des objectifs communs, de confiance réciproque et de bénéfice mutuel, un accord écrit définit le cadre des relations entre le Groupe Matmut et ses sous-traitants, sur des bases claires et précises permettant une compréhension identique des droits et obligations des deux parties.

Le contrat est systématiquement validé par la Direction Juridique du Groupe Matmut également chargée de la centralisation et de l'archivage de l'ensemble des contrats de sous-traitance signés par le Groupe.

Sa signature revient à l'autorité désignée par la Direction Générale.

ACTIVITÉS EXTERNALISÉES

Le Groupe Matmut a recours à la sous-traitance afin de répondre au mieux à la diversification de ses activités et des prestations offertes.

Il se concentre sur son activité principale et fait réaliser, par des intervenants extérieurs, des travaux qualifiés de secondaires ou au contraire des travaux nécessitant une spécialisation ou une adaptation régulière aux changements techniques ou technologiques.

L'objectif est de maintenir un niveau de performance compatible avec la stratégie fixée par les instances dirigeantes du Groupe, lorsque ce niveau ne peut être atteint avec les seules ressources internes du Groupe.

Les modalités de sélection des prestataires de services et les dispositions à inclure dans l'accord d'externalisation permettent de répondre aux exigences et obligations qui incombent au Groupe Matmut en termes de gestion des risques et de contrôle interne.

Tous les contrats ou accords du Groupe ont été examinés en lien avec l'ensemble des directions du Groupe pour déterminer s'ils entraînent ou non dans le périmètre Groupe de la sous-traitance.

A l'issue de cette revue, un premier état des sous-traitants a été établi et soumis à la Direction Générale. Cette dernière s'est prononcée sur ceux devant faire l'objet d'un suivi renforcé.

ACTIVITÉS ET FONCTIONS DÉLÉGUÉES INTRA-GROUPE

Matmut SAM, prise en sa qualité de tête de groupe, permet aux filiales de s'appuyer sur ses fonctions transverses et de bénéficier de toute l'expertise métier nécessaire à chaque entité selon ses activités et ses besoins.

Les délégations de gestion intra-Groupe sont soumises aux mêmes exigences d'encadrement, de suivi et de contrôle que la sous-traitance externalisée.

MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS SOUS-TRAITÉES

Pour la mise en œuvre et le suivi des activités sous-traitées, le pôle Sous-traitance de la Direction de la Maîtrise des Risques (DMDR), les Directions pilotes (Directions demandeuses de l'externalisation ou directement concernées par celle-ci) et les Entités transverses Groupe (Contrôle interne - Conformité – Audit Interne – Direction Juridique - Service Réclamation - Département Anti-fraude/Anti-Blanchiment - Direction Comptabilité, Contrôle de Gestion, Finances, Placements) agissent en complémentarité.

Le cadre général est défini par la politique de sous-traitance du Groupe, élaborée en considérant principalement les éléments suivants :

- la capacité du Groupe, en situation de sous-traitance, à faire face à tout moment à ses engagements vis-à-vis des assurés (protection de la clientèle, qualité du service rendu) ;
- la capacité du prestataire à faire face à tout moment, à ses engagements vis-à-vis du Groupe (ressources financières, techniques, humaines...).

Le dispositif opérationnel, décrit dans des processus et procédures, est animé par le binôme Direction pilote/Pôle sous-traitance de la DMDR :

- la Direction pilote, interlocuteur privilégié du sous-traitant, répond de la maîtrise de l'ensemble des risques inhérents à la délégation de gestion dont elle conserve l'entière responsabilité ;
- le pôle sous-traitance de la DMDR appréhende les dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne déployés par le sous-traitant pour garantir un traitement conforme des activités déléguées et documente en conséquence.

Le dispositif de contrôle et de suivi des activités sous-traitées « importantes ou critiques » mis en place progressivement par le Groupe :

- garantit la conformité juridique et réglementaire des accords de sous-traitance ;

- est Intégré au dispositif Groupe de contrôle et de suivi des risques inhérents aux activités dont la réalisation est conservée en interne ;
- prévoit l'élaboration d'un reporting interne spécifique.

Le reporting normalisé inclut notamment :

- le « Book sous-traitant » : recueil de la documentation du dispositif de gestion de l'activité déléguée mis en place chez le sous-traitant, synthèse des principaux risques liés à cette délégation, évaluation de l'impact de ces risques sur l'une des conséquences énumérées dans la Directive ;
- la « Note de synthèse » : bilan risques et perspectives issu des éléments contenus dans le « Book » sous-traitant ;
- le « Plan de travail » : outil de planification et de suivi des travaux à engager identifiés dans le « Book » sous-traitant et la Note de synthèse.

LES SOUS-TRAITANTS

L'accord écrit régissant la relation avec le sous-traitant doit énoncer clairement les devoirs et responsabilités de chacun et prévoir notamment l'engagement du sous-traitant à se conformer à toutes les dispositions législatives, exigences règlementaires et lignes directrices applicables, ainsi qu'aux politiques approuvées par le Groupe Matmut.

La liste des sous-traitants devant faire l'objet d'un suivi, actualisée chaque année, est élaborée afin de prendre en compte les décisions d'externalisation prises par la Direction Générale, l'évolution de l'activité du Groupe, l'actualité des Directions et Entités, la modification du périmètre des délégations, la rupture d'un contrat, ...

Cette liste, soumise à la validation de la Direction Générale, est communiquée aux Directions du Groupe et au Comité d'Audit et des Risques.

L'ensemble des prestataires de service ci-dessous listés ont tous leur siège social situé en France.

Liste des sous-traitants 2016 :

DÉLÉGATAIRE	ACTIVITÉ / PÉRIMÈTRE
ACTIVITÉS D'ASSURANCE/FONCTIONS CLES AU SENS DE LA DIRECTIVE (ARTICLE 49)	
GESTION SINISTRES / PRESTATIONS SANTE	
IMA Technologie	Expertise technique dans le cadre de la Garantie "Panne mécanique" Assistance Juridique hors horaires MPJ
FINANCES/PLACEMENTS	
OFI AM	Gestion d'actifs financiers
ACTIVITÉS HORS ASSURANCE À FORT IMPACT STRATÉGIQUE ET/OU FINANCIER (CHARTRE INTERNE POUR LES RELATIONS DE SOUS-TRAITANCE DU GROUPE)	
PRESTATIONS LIEES A LA GESTION SINISTRES/CONTRATS	
ARCHIVECO	Archivage dossiers sinistres et production

Profil de risque

Partie C

C.1 Risque de souscription

PRESENTATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Protection juridique est l'assureur des garanties de protection juridique suivantes :

- Garanties PJ des biens en inclusion des contrats Automobile et Habitation proposés par Matmut SAM et sa filiale AMF Assurances ;
- Garantie PJ en inclusion de certains contrats santé ;
- Contrats collectifs souscrits par des organismes extérieurs au Groupe (Mutuelles d'assurance, associations, ...).

Ces contrats collectifs représentent environ 10% du chiffre d'affaires et 5% des provisions techniques de l'entité.

L'activité de Matmut Protection Juridique est exercée uniquement sur le territoire français (France métropolitaine) et essentiellement concentrée sur la vallée de la Seine (Axe Paris – Le Havre), en vallée du Rhône et près du pourtour méditerranéen.

Du fait de ses activités assurantielles uniquement sur des garanties de protection juridique, Matmut Protection Juridique supporte uniquement un risque de souscription Non Vie.

MESURES D'EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Mesures qualitatives et quantitatives à caractère technique

Matmut Protection Juridique suit ses activités et de ce fait, son exposition aux risques, à travers différents indicateurs, suivis de ses résultats techniques et de sa solvabilité. Par ailleurs, différentes procédures sont en place. Elles permettent une appréciation des risques en amont de la souscription, ainsi qu'un suivi du portefeuille dont l'objectif est de corriger toute déviation des résultats.

Concernant les procédures, notamment, la politique de souscription du Groupe Matmut s'appuie :

- sur des règles d'appréciation du risque propres à chaque activité ;
- sur un suivi permanent du portefeuille sous tendant les politiques de tarification et de résiliation.

Notamment, un suivi du portefeuille mensuel est établi et présenté aux instances du Groupe ; celui-ci comporte différents indicateurs relatifs à l'évolution du portefeuille (en nombre et valeur), à son évolution (production, résiliation) ainsi qu'à la sinistralité.

Le tableau ci-dessous présente la répartition l'activité de Matmut Protection Juridique à travers 2 composantes majeures que sont le chiffre d'affaires et les provisions techniques brutes (hors marge de risque) au 31/12/2016.

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles	Chiffre d'affaires	Poids	Provisions techniques (Brutes, hors MR)	Poids
10 Protection juridique	32 185	100%	34 160	100%
<i>Dont Contrats collectifs</i>	3 142	9,8%	1 637	4,8%
TOTAL - Matmut Protection Juridique	32 185		34 160	

Dans la mesure où Matmut Protection Juridique a une seule activité, son profil de risque est stable. Les évolutions restent peu significatives tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes de provisions techniques, par rapport à l'exercice précédent.

CONCENTRATION DE RISQUE

Comme présenté plus haut, et compte tenu de la diversification du portefeuille de Matmut Protection Juridique (risque de masse sans particularités en termes de garanties), il n'est pas détecté de concentration importante.

Par ailleurs, la stratégie d'entreprise n'apparaît pas de nature à remettre en cause cette diversification.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

De par la nature de son activité, Matmut Protection Juridique n'a pas besoin de faire appel à la réassurance.

SENSIBILITE AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Matmut Protection Juridique établit chaque année, dans le cadre de l'établissement du rapport ORSA, plusieurs évaluations lui permettant de mesurer la sensibilité de ses résultats et de sa solvabilité à différentes situations.

Dans ce cadre, le Groupe Matmut établit différents scénarios qui permettent de prendre en compte les aléas qui pèsent sur l'estimation des principaux facteurs de risques souscription (primes et frais, réserves) et placement (marché). Les hypothèses sont établies en tenant compte des évolutions historiques, de la stratégie en termes de souscription et de politique tarifaire ainsi du contexte économique et juridique envisagé.

Ces scénarios sont les suivants :

- ⇒ Un scénario dit *espéré*, fondé sur des hypothèses volontaristes d'activité et de performance sur la souscription (Chiffre d'affaires, S/C, ratio de frais, liquidation des Boni/mali) et placements (reprise économique)
- ⇒ Un scénario *alternatif*, fondé sur des hypothèses dégradées constituant une vision stressée sur les trois facteurs de risques.

Ces deux premiers scénarios permettent de matérialiser une « *aire des possibles* » traduisant les incertitudes admissibles du plan stratégique ; ils cristallisent la stratégie de l'entité et permettent de définir les limites de risques sur chacun des facteurs de risque identifiés.

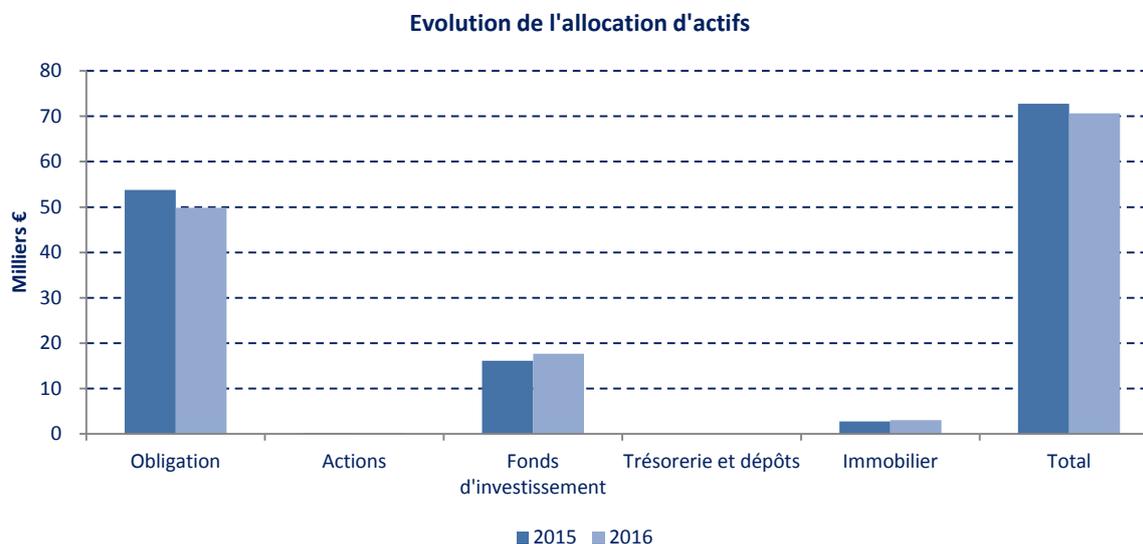
De plus, Matmut Protection Juridique projette également plusieurs scénarios de stress afin de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurances que sur les actifs. Elle réalise également un test combinant le choc sur les activités d'assurances et sur les actifs.

Concernant les hypothèses de souscription, les chocs portent sur les résiliations, la sinistralité et les impacts de modifications réglementaires ayant un effet sur le niveau des provisions.

Pour l'ensemble de ces scénarios et sur tout l'horizon de projection, le SCR de souscription montre une faible sensibilité (inférieure à 10 % du montant de ce SCR) y/c pour le scénario avec application de différents chocs.

C.2 Risque de marché

Au 31 décembre 2016, le total des actifs, en valeur de marché, représente 71 millions d'euros contre 73 millions d'euros en 2015. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution sur 2016, est représentée ci-dessous :



Le portefeuille d'actifs de Matmut Protection Juridique reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques. La poche d'obligations représente la part la plus importante de l'allocation du portefeuille et est en légère diminution par rapport à 2015. Elle est principalement composée d'obligations privées et souveraines détenues en directes (avec également une part de fonds de diversifications obligataires). Le rating moyen du portefeuille est de A pour une maturité moyenne de 9 ans. Face au contexte de taux bas, la part investie en taux fixe diminue légèrement du fait de remboursements réinvestis majoritairement en taux variables et assimilés.

Par ailleurs, la poche fonds d'investissement est en très légère progression sur la période.

Compte-tenu de l'allocation d'actifs, la déclinaison de la formule standard Solvabilité 2 donne la décomposition ci-dessous du coût en capital au 31 décembre 2016. Elle confirme notamment l'absence de risque de concentration important au sein du portefeuille.

Décomposition du SCR Marché au 31-12-16	
<i>Risque Taux d'intérêt</i>	18%
<i>Risque Action</i>	25%
<i>Risque Immobilier</i>	15%
<i>Risque de Spread</i>	66%
<i>Risque de Concentration</i>	9%
<i>Risque de change</i>	4%
<i>Diversification</i>	-38%

Cette métrique de risque est suivie et calculée mensuellement dans le cadre du pilotage du portefeuille d'actifs. Outre l'impact de l'évolution et des prévisions d'évolutions des marchés financiers, la déclinaison opérationnelle de l'allocation stratégique est également fonction du risque disponible en termes de SCR marché. Cela permet ainsi de construire un portefeuille d'actifs cohérent avec l'appétence au risque défini dans le cadre du process ORSA de Matmut Protection Juridique. Cet appétit pour le risque est matérialisé par le fait de pouvoir disposer de fonds propres suffisants sur l'horizon de son plan stratégique afin de respecter un seuil de tolérance, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite. Sur cette base, un budget de risque disponible, en termes de SCR marché, en est déduit.

Tests de résistance

Afin d'évaluer la résistance du portefeuille d'actifs à des environnements économiques adverses et à différents chocs de marchés, trois types de stress ainsi que des « reverse » stress tests sont réalisés tels que décrits ci-après :

► Unitaires

Ils sont performés mensuellement en choquant les grands facteurs de risques du portefeuille (actions, immobilier et taux) et permettent de rendre compte de l'impact de la réalisation de chocs instantanés sur le portefeuille. Notamment, ils permettent d'isoler l'impact des facteurs de risque importants sur le portefeuille et cela, indépendamment les uns des autres. Actuellement, trois chocs « forfaitaires » sont appliqués, ainsi qu'un scénario d'agrégation :

Scénario 1 : Baisse des actions de -25%

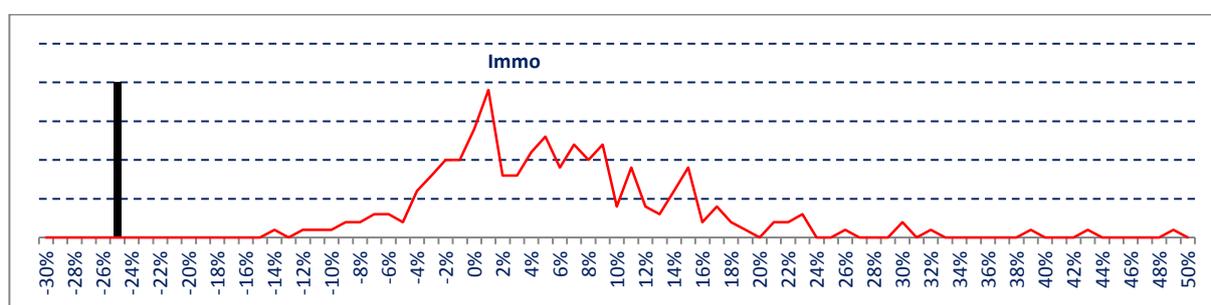


En se référant à l'indice Eurostoxx50, ce scénario a une période de retour de 12 ans.

Par ailleurs, le choc est réalisé en ligne à ligne (chaque ligne se voyant affecter une sensibilité action qui peut être nulle si la ligne en question ne présente pas de risque actions) et sur la base de la valeur de marché et tel que décrit ci-dessous :

$$\text{Choc action} : \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{actions}} \times -25\%$$

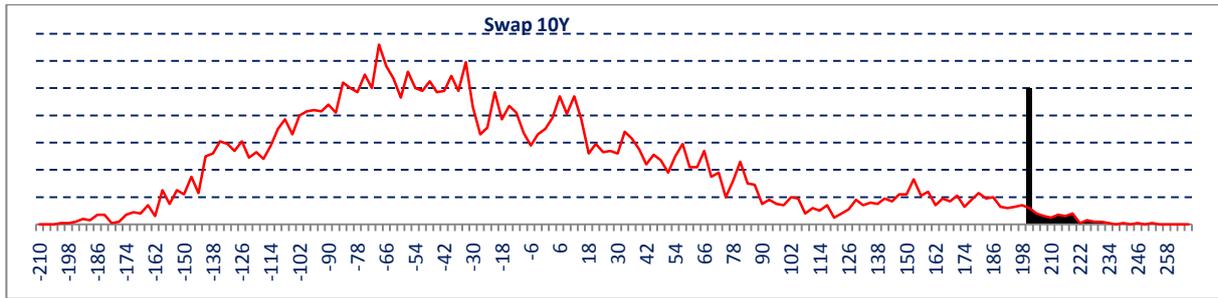
Scénario 2 : Baisse de l'immobilier de -25%



En considérant la formule standard de l'EIOPA, Matmut Protection Juridique est sur un choc bicentenaire. Le choc est calculé sur la même base méthodologique que celui sur les actions :

$$\text{Choc immobilier} : \Delta VM_{\text{ligne}} = VM_{\text{ligne}} \times \delta_{\text{immobilier}} \times -25\%$$

Scénario 3 : Hausse uniforme de la courbe des taux de 200bp



Sur la base du taux swap 10 ans et sur une profondeur d'historique de 20 ans, Matmut Protection Juridique est sur un choc centenaire (sur une année glissante).

Concernant le choc sur les taux, il est calculé différemment suivant que la ligne soit un OPCVM ou un titre obligataire. Ci-dessous la description de sa mise en œuvre :

Choc taux :

Cas d'un titre obligataire

Étape n° 1

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe swap à date : $VM_{initial}$

Étape n° 2

« Bump » de la courbe swap à date de +200Bp pour obtenir la courbe swap choquée

Étape n° 3

Valorisation des lignes obligataires sur la base de la courbe choquée : $VM_{choquée}$

Étape n° 4

Calcul du choc de taux pour la ligne obligataire : $DVM_{ligne} = VM_{choquée} - VM_{initial}$

Cas d'une ligne type OPCVM : $\Delta VM_{ligne} = VM_{ligne} \times \delta_{taux} \times Proxy\ Duration\ Taux$

Scénario 4 : Sommes des scénarios $1 \leq i \leq 3$

Ce scénario a pour objectif de rendre compte de l'impact de la simultanéité des événements précédents. Il n'est pas immédiat d'estimer la période de retour d'un tel événement et l'hypothèse d'une structure de corrélation parfaite est largement discutable.

Ci-dessous les résultats de ce stress test au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016 :

Stress Tests*	31-déc-15	31-déc-16
Taux - Spread + 200 Bps	6,6%	6,5%
Actions choc de - 25%	1,6%	1,4%
Immobilier choc de - 25%	1,2%	1,4%
Σ des chocs	9,5%	9,3%

* En % de la valeur de marché du portefeuille

► Historiques

Proche, dans l'esprit et dans la réalisation des stress test prospectifs spécifiques (cf. ci-dessous), ils complètent la vision du risque de Matmut Protection Juridique en lui permettant de pouvoir quantifier la robustesse de son portefeuille face à des crises financières historiques et cela, tout en considérant la structure de corrélation propre à chaque période. Pour autant, leur interprétation doit être nuancée du fait que l'évaluation de ces chocs s'effectue de façon instantanée alors même qu'historiquement ils se sont déroulés sur une ou plusieurs années. Ainsi

la mise en œuvre de « managements actions », non prise en compte ici, atténuerait l'impact de ces chocs.

Une fois réalisés, ils ont vocation à être réactualisés lorsque la déformation du profil de risque du portefeuille le justifie. Les quatre périodes historiques ci-dessous ont été évaluées :

- Krach obligataire de 1994 (de février à fin novembre)
- Bulle internet (de mars 2000 à fin mars 2003)
- Crise du crédit (de juillet 2007 à fin mars 2009)
- Crise des souverains (de mai 2010 à fin novembre 2011)

Afin de calibrer au mieux ces différentes périodes, il est important d'identifier les principaux facteurs de risques du portefeuille d'actifs. Ils l'ont été sur la base d'un compromis entre :

- Une granularité assez fine pour retranscrire au mieux les impacts des stress.
- Des historiques de données de marchés suffisants.

Au regard de ces deux critères et de l'allocation d'actifs de Matmut Protection Juridique, il a retenu :

Risque actions

L'indice de marché choisi pour le mesurer est l'Eurostoxx50. Ce dernier correspond relativement bien à la structure sous-jacente du risque action dans le portefeuille de Matmut Protection Juridique. Cet indice est disponible sur un pas quotidien depuis le 31 décembre 1986.

Risque immobilier :

Le risque immobilier du portefeuille de Matmut Protection Juridique est principalement un risque d'immobilier physique (immeubles d'exploitation, résidentiels, bureaux) en France. En considérant la décomposition du portefeuille immobilier vue précédemment, et au regard des indices statistiques disponibles, il a été décidé de retenir le proxy suivant :

- 75% de l'indice EDHEC IEIF Immobilier d'entreprise France

Disponible depuis 1980 en annuel, puis en semestriel depuis 1988 et enfin en mensuel depuis juin 2008. L'indice retenu est l'indice brut, c'est à dire revenus réinvestis.

- 25% de l'indice INSEE des prix des logements anciens PROVINCE.

Risque taux :

Le risque de taux est un des risques prépondérants. Pour l'appréhender au mieux, et compte tenu du fait que le portefeuille soit géographiquement ciblé sur la zone euro, Matmut Protection Juridique a choisi les taux swaps euro comme référence de marché : plus spécifiquement, les maturités 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans. Le choix de suivre une « courbe simplifiée » plutôt qu'une maturité particulière se justifie par sa volonté de retranscrire les trois grandes déformations explicatives du risque de taux : Translation, Pentification et Courbure.

L'historique des taux swaps euro est disponible en pas quotidien depuis 1999. Avant cette date Matmut Protection Juridique prend en considération les taux allemands (DEM).

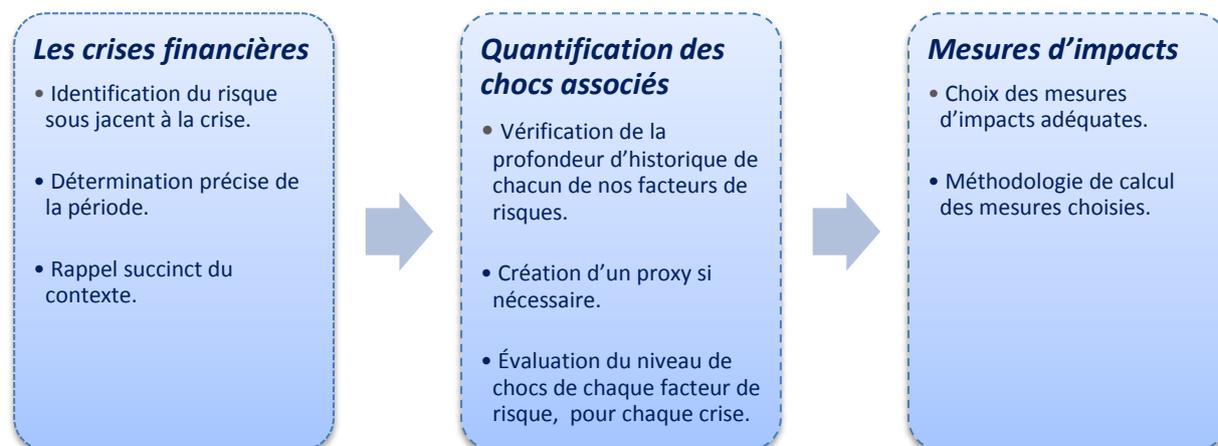
Risque crédit :

Au regard du portefeuille, Matmut Protection Juridique aurait souhaité décomposer le risque de crédit suivant les axes :

- Type de risques : Souverains, Corporates ou Financières.
- Zone géographique : Zone euro
- Par ratings : AAA, AA, A, BBB et HY.
- Par maturités : 1 an, 5 ans, 10 ans et 20 ans.

Après avoir étudié les indices crédit existants, leurs disponibilités et leurs profondeurs d'historiques, le choix s'est porté sur les indices JPM MAGGIE qui offrent un bon compromis entre un historique conséquent (depuis 1999) et une granularité relativement fine (zone euro, par ratings et par maturités). A noter également que ces indices sont exprimés en swap spread ce qui en facilite d'autant plus l'utilisation.

Finalement, et sur cette base, l'approche méthodologique retenue est la suivante :



Par ailleurs, les mesures d'impact retenues sont les suivantes :

- Variation de la valeur de marché du portefeuille.
- Variation du stock de PMVL, de PRE, et de PDD.
- Déformation du profil de risque.
- Impact sur le ratio de couverture Solvabilité II.

► Prospectifs spécifiques

L'enjeu est d'éclairer sur l'impact potentiel sur le profil de risques et sur le ratio de couverture des fonds propres, de la réalisation de différents scénarios de stress jugés réalistes dans l'environnement actuel. Ils sont évalués annuellement dans le cadre du processus ORSA.

Deux types de chocs financiers ont été testés en 2016 sur le portefeuille d'actifs : Le premier combine une forte chute des marchés actions (-40%) et une baisse des taux (sur les niveaux de mars 2015) et le second reprend la philosophie du « scénario B » de l'ACPR (effectué en 2015) et simule une hausse brutale de 450 bp de la courbe des taux en milieu de projection.

► Reverse stress tests

Dans ce cadre, Matmut Protection Juridique quantifie mensuellement les niveaux de stress à appliquer à certains facteurs de risques et qui consommeraient totalement le stock de plus-value latente sur les périmètres identifiés ci-dessous :

- Actions => quantification du choc actions.
- Immobilier => quantification du choc immobilier.
- Périmètre taux => quantification indépendante des chocs taux et crédit.

C.3 Risque de crédit

PRESENTATION DU RISQUE DE CREDIT

Matmut Protection Juridique est soumise au risque de crédit, pour les 2 types d'expositions prévues par la réglementation. Ce risque de crédit est toutefois limité dans la mesure où l'activité de Matmut Protection Juridique ne nécessite pas de faire appel à de la réassurance et n'a de ce fait pas de créances de réassurance dans son bilan.

Le tableau ci-dessous présente les montants de créances au 31/12/2016 par type d'exposition :

Type de créances	Montant
Type 1	4,6
Type 2	0,4
TOTAL	5,0

Globalement, le volume de contreparties reste limité pour Matmut Protection Juridique.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

Le montant du SCR de crédit au 31/12/2016 s'établit à 0,3 M€.

Le poids de ce SCR est non significatif dans le total du SCR ; de même, pour les variations sur un exercice.

CONCENTRATION DE RISQUE

Au regard des contre parties concernées par le risque de crédit et, plus particulièrement, des assiettes, il n'est pas détecté de concentration de risque pour Matmut Protection Juridique.

TECHNIQUES D'ATTENUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

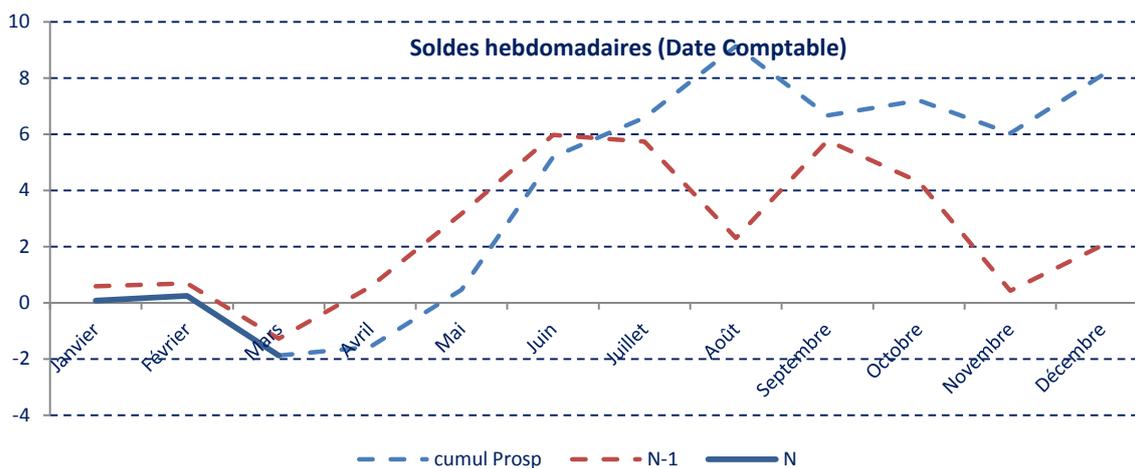
Au regard des contreparties concernées par le risque de crédit, aucune technique d'atténuation du risque de contrepartie est nécessaire pour Matmut Protection Juridique.

SENSIBILITE AU RISQUE DE CONTREPARTIE

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global de Matmut Protection Juridique, le risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de sensibilité.

C.4 Risque de liquidité

Le besoin de liquidité est une dimension également prise en compte lors de la détermination de l'allocation d'actifs de Matmut Protection Juridique et est évidemment lié à la durée du passif. Plus précisément, il est apprécié en considérant les flux de trésorerie prospectifs et notamment ceux liés au passif (sinistralité, encaissement des primes, taxes, etc.) et en tenant particulièrement compte de l'incertitude associée : plus elle sera grande et plus le besoin de liquidité le sera. Pour ce faire, un tableau prévisionnel des flux de trésorerie de l'année (et comparé au réalisé N-1) est mis à jour mensuellement :



Par ailleurs, le niveau d'illiquidité est suivi précisément (montant du portefeuille dont la liquidité est supérieure à une année) dans le cadre du suivi et pilotage du risque mensuel :

	31-déc-15	31-mars-16	30-juin-16	30-sept-16	31-déc-16	YTD
Liquidité < 1 mois	81,7%	78,2%	86,8%	91,8%	88,6%	↑ 8,4%
Liquidité > 1 an	6,4%	6,5%	7,0%	6,7%	6,9%	↑ 8,9%

BENEFICES ATTENDUS SUR PRIMES FUTURES

Actuellement, Matmut Protection Juridique détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures par ligne d'activité au sens L.o.B. de la réglementation solvabilité 2. Des études sont en cours afin d'éventuellement, modifier la méthode appliquée concernant la segmentation, compte tenu des dispositions prévues à l'article 260 du règlement délégué.

AU 31/12/2016, le montant des bénéfices attendus inclus dans les primes futures s'élève à 0,1 M€.

C.5 Risque opérationnel

DÉFINITION

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire,
- hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AUX RISQUES

Au 31/12/16, 2 cartographies ont été formalisées pour Matmut Protection Juridique suivant cette méthodologie avec un total de 42 risques opérationnels recensés à date.

Le tableau ci-contre présente la ventilation de l'ensemble des risques recensés (en nombre) dans le Groupe au 31/12/16 par entité juridique du Groupe.

Entité Juridique	Nbre de risques
AMF ASSURANCES	17
INTER MUTUELLE ENTREPRISES	65
MATMUT PROTECTION JURIDIQUE	42
MATMUT SAM	597
MATMUT SANTE PREVOYANCE	99
MATMUT VIE	53
Total (en Nbre de risques)	873

Le nombre important de risques opérationnels identifiés chez la Matmut traduit :

- l'importance des activités IARD « cœur de métier » historique du Groupe,
- la centralisation des activités « support » du Groupe au sein de cette entité (principe de délégations intra-groupe).

Par ailleurs, les travaux d'évaluation (criticité brute et niveau de maîtrise des risques) conduits par les différents intervenants permettent de représenter sommairement l'exposition de Matmut Protection Juridique au risque opérationnel de la façon suivante :

Ventilation du nombre de risques opérationnels recensés dans les cartographies du Groupe en fonction de leur criticité Brute et de l'efficacité de leur DMR (au 31/12/16)		Evaluation de la criticité brute				Total (en Nbre de risques)
		Faible	Moyenne	Elevée	Très élevée	
Evaluation du niveau de maîtrise du dispositif (DMR)	Efficace confirmé					-
	Efficace	6	15	6		27
	Modéré	2	4	9		15
	Limité					-
Total (en Nbre de risques)		8	19	15	-	42

Nota : Les différents thèmes de couleur de l'arlequin permettent de visualiser la répartition en nombre des risques opérationnels du Groupe en fonction des 4 items de l'échelle de criticité nette (cf.ci-contre).

Surveillance normale
Surveillance renforcée
Vigilance très forte
Vigilance absolue

Cette échelle d'évaluation constitue un indicateur de priorisation sur le périmètre des travaux en cours ou restant à conduire par la suite ainsi que sur leur cadencement éventuel.

Le traitement et le suivi des risques opérationnels mis en œuvre au sein du Groupe Matmut reposent sur :

La réalisation de tests par les Correspondants Contrôle Interne (CCI)

Pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques, les CCI réalisent eux-mêmes des contrôles (dénommés « tests ») et disposent ainsi d'un ensemble de moyens formalisés permettant d'objectiver et de tracer leurs évaluations (descriptif ciblé et personnalisé des vérifications effectuées, liste des preuves collectées, ...).

La détermination des thèmes sur lesquels doivent porter les tests relève d'une part de la Direction de la Maîtrise Des Risques (DMDR) elle-même et d'autre part de la Direction ou de l'Entité.

Collecte et traitement des incidents

Un incident est un événement d'origine interne ou externe qui affecte négativement la réalisation des activités de l'entreprise du fait du dysfonctionnement ou de l'inexistence d'une procédure.

Dans le cadre du dispositif de Contrôle Interne, le CCI est chargé de recenser les incidents observés dans son entité, d'analyser les dysfonctionnements identifiés et de proposer le cas échéant des mesures correctives à mettre en œuvre concernant le processus associé.

Par contre, la résolution unitaire de ces incidents reste du ressort des acteurs opérationnels.

Le suivi des incidents permet ainsi de détecter les Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) inefficaces ou absents ou d'identifier des risques qui ne l'auraient pas encore été.

Suivi de la mise en œuvre des plans d'action

La finalisation d'un plan d'actions visant à compléter / renforcer un DMR peut conduire à revaloriser son évaluation.

Tous les travaux relatifs au contrôle permanent sont programmés dans un Plan de Travail Annuel mis en place en concertation entre la Direction ou l'Entité et le pôle Contrôle Interne de la DMDR.

Ce suivi concourt ainsi à faire évoluer au fil de l'eau les cartographies qui deviendraient rapidement inopérantes si elles ne faisaient pas l'objet d'une révision régulière.

Valorisation à des fins de solvabilité

Partie D

D.1 Actifs

ACTIF 31/12/2016	Solvabilité II	
<i>Placements + Immobilier d'exploitation</i>	71 457	93%
<i>Prêts et prêts hypothécaires</i>		
<i>Provisions techniques cédées</i>		
<i>Autres actifs</i>	5 262	7%
TOTAUX	76 719	100%

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers de chaque société du Groupe Matmut, y compris ceux remis en garantie ou en nantissement.

Description des bases de données

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du logiciel comptable Chorus (Linedata) qui comptabilise les stocks et flux des actifs financiers de Matmut Protection Juridique, qu'ils soient gérés en direct ou en gestion déléguée sous mandat (OFI AM pour 75% des encours du Groupe Matmut). Chorus est donc également utilisé par OFI AM pour le traitement comptable de l'ensemble de ses mandats gérés. Cette centralisation donne lieu à des vérifications supplémentaires par OFI Mandat lors de la création et au fil de la vie des titres car ces données sont utilisées ensuite par tous les autres mandats (cohérence entre portefeuilles).

Les données disponibles dans Chorus augmentent de version en version et sont destinées à terme à être exhaustives mais il est encore nécessaire pour l'instant de les compléter par des données issues de logiciels d'information tel que Bloomberg ou Fininfo et/ou de notices juridiques (emprunts privés). Par ailleurs, Matmut Protection Juridique utilise également Bloomberg afin de récupérer l'ensemble des données nécessaires à tout besoin d'évaluation par utilisation d'un modèle.

Afin de pouvoir centraliser l'ensemble de ces données, un infocentre dédié aux actifs a été créé sous SAS. Il est alimenté mensuellement et automatiquement par des flux de données exhaustifs en provenance de Chorus, de Bloomberg, et également alimenté des données propres à l'immobilier.

Méthodologies et hypothèses de valorisation

► Actions

Les actions cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (dernier cours coté sur leur place de référence).

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de leurs comptes annuels sur la base de leurs Fonds Propres nets. Elles peuvent être revalorisées lorsqu'un événement récent permet de préciser une valeur plus économique : valorisation attestée par le commissaire aux comptes de la société ou cession réelle d'une partie du capital ayant eu lieu et permettant d'exprimer un prix de marché ou valorisation sur la base des fonds propres prudentiels (s'agissant de compagnies soumises à la réglementation Solvabilité 2).

Une valorisation S2 est effectuée lorsque cela est possible (selon matérialité) pour les sociétés d'assurance incluses dans le périmètre Groupe.

Les OPCVM sont valorisés selon leur valeur liquidative officielle.

► Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans le logiciel comptable chaque fin de mois en valeur de marché (moyenne des MID de tous les contributeurs ICMA).

Les obligations non cotées ainsi que les prêts représentent des créances sur des sociétés liées au Groupe ou à l'économie sociale. Ils sont valorisés en actualisant leurs flux futurs sur la base de la courbe des taux en date d'observation, ajusté du spread de crédit à l'émission de chacun d'eux.

Les emprunts structurés, peu liquides, sont valorisés en marked-to-model chaque fin de mois par les contreparties. Une contre-valorisation de ces titres par la société indépendante Pricing Partners (en contrat avec OFI Am) est également effectuée mensuellement ; les écarts significatifs sont analysés.

► Immeubles

Les immeubles sont valorisés sur la base de rapports d'expertise détaillés et réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, entre deux, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces immeubles en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local.

Les immeubles en cours sont valorisés au prix décaissé au jour de l'inventaire.

En ce qui concerne les SCI, un calcul de valorisation est effectué sur la base de la valeur d'expertise des immeubles détenus + (capitaux propres – valeur nette comptable des immeubles).

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leurs coûts historiques. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur S2 est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

	Valeur Nette Comptable	Valeur S2	Δ S1 / S2
Investment	62 584 358	70 615 491	8 031 133
<i>Property (Other than for use)</i>	2 225 000	2 197 032	-27 968
<i>Participations</i>	39 941	93 544	53 603
<i>Equities</i>	1 160	1 474	314
<i>Bonds</i>	43 761 320	50 676 040	6 914 721
<i>Investment funds</i>	16 556 937	17 647 400	1 090 464
<i>Derivatives</i>	-	-	-
<i>Loans & mortgages</i>	-	-	-

AUTRES ACTIFS

Méthodologies et hypothèses de valorisation

Les frais d'acquisition reportés sont sans valeur en solvabilité II.

Les actifs incorporels, le cas échéant, sont valorisés à zéro, à l'exception des droits au bail pour lesquels il est retenu la valeur d'expertise.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués. Ceci, à l'exception des agencements et installations, ainsi que des matériels et mobilier de bureau, dont la valeur de revente est considérée comme nulle.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

Analyse d'écart entre les évaluations « French Gaap » et « Solvabilité 2 »

ACTIF	Solvabilité II	Solvabilité I	Δ S2 - S1	Δ %
Autres actifs	5 262	5 825	-563	-9,7%
Frais d'acquisition reportés		255	-255	
Immobilisations corporelles pour usage propre		308	246	41,5%
Créances nées d'opérations d'assurance	294	294		
Autres créances (hors assurance)	3 486	3 486		
Trésorerie et équivalent trésorerie	1 482	1 482		

D.2 Provisions techniques

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques, en norme Solvabilité 2, par ligne d'activité au 31/12/2016 :

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€	Provision technique brute			
	dont Best Estimate de primes	Best Estimate de dont réserves	Marge de risque	Total
10 Protection juridique	2,0	32,2	3,5	37,7
TOTAL - Matmut Protection Juridique	2,0	32,2	3,5	37,7

BASES, MÉTHODES ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les provisions techniques calculées en norme prudentielle sont :

- Le best estimate de primes
- Le best estimate de sinistres
- La marge de risque.

Segmentation

Les calculs sont réalisés selon une segmentation par groupe homogène de risque, qui permet un niveau de détail suffisant et satisfaisant pour l'établissement des comptes tant en norme française qu'en norme prudentielle « S2 ». Ces groupes homogènes de risque construits sur la base d'une structure Produit / Garantie prennent en compte la durée des provisions et la nature des engagements souscrits.

Cette segmentation est utilisée pour la détermination des best estimate de primes et de sinistres.

Best Estimate de primes

La provision pour primes est calculée au titre des engagements futurs pris par l'entreprise et pour lesquels aucune action pour modifier l'engagement est envisageable (révision des cotisations, résiliation).

Au titre de ces engagements, Matmut Protection Juridique évalue l'ensemble des flux de trésorerie relatifs aux contrats concernés. Une distinction est opérée selon que les engagements sont déjà comptabilisés ou non encore comptabilisés :

- Provision pour primes correspondant à des engagements comptabilisés : les flux projetés correspondent aux montants des sinistres futurs dans toutes leurs composantes et selon leurs modalités de règlement (règlements – provisions – recours) ainsi qu'aux frais induits par ces prestations. Ces flux sont évalués en « meilleure estimation » sur la base des données des dernières survenances.
- Provision pour primes correspondant à des engagements non comptabilisés : Contrairement au cas précédent, aucun flux n'a encore été constaté dans les comptes de l'entreprise, aussi, l'ensemble des flux est déterminé sur la base de modèles et pris en compte dans le calcul : Cotisations, prestations y/c recours, frais. Les différentes composantes de cette provision sont évaluées en tenant compte des évolutions attendues sur l'environnement économique de souscription.

Best Estimate de sinistres

La provision pour sinistre tient compte de tous les sinistres qui se sont produits (déclarés ou non encore déclarés) et non encore réglés ou seulement partiellement réglés.

Les flux pris en compte dans ce calcul concernent le montant des indemnités à verser, quelle que soit leur forme de règlement ainsi que les charges et produits afférents à ces indemnités (frais de gestion, recours...).

Pour la part afférente à l'indemnisation des préjudices / dommages, les évaluations tiennent compte des montants des provisions en norme française, notamment pour les dossiers déclarés pour lesquels des évaluations par dossier sont connues. Ces évaluations sont complétées pour tenir compte d'évolutions probables sur les dossiers déclarés et des dossiers non déclarés. Les évaluations sont réalisées selon des méthodologies actuarielles « classiques » pour les Best Estimates (Majoritairement, Chain Ladder), selon la segmentation par groupe homogène de risque mentionnée plus haut (paragraphe « Segmentation »). La part de provisions relative aux frais de gestion sinistres est évaluée par branche puis ventilée par garantie et affectée aux lignes d'activité correspondantes.

Actualisation

L'actualisation est effectuée au global (tous périmètres), pour les Best Estimates des provisions pour sinistres, des provisions pour primes.

Au 31/12/2016, la courbe des taux retenue est celle fournie par l'EIOPA sans ajustement.

Marge de risque

Le calcul de la marge de risque repose sur la méthode du « Cost of Capital » qui actualise les SCR futurs à un taux de 6%. La méthode utilisée par Matmut Protection Juridique consiste à projeter individuellement les sous modules de SCR sous l'hypothèse que l'activité devienne un run-off, puis de les agréger pour en déduire un SCR de référence.

Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses dont plus particulièrement l'inflation et les taux d'intérêts mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

Différences d'évaluation entre la norme prudentielle « Solvabilité 2 » et les comptes sociaux (norme française)

Lines of Business (LoB) Y compris acceptations proportionnelles En millions d'€	Provisions techniques brutes		Ecart
	Norme Solvabilité 2*	Norme française	
10 Protection juridique	37,7	36,2	1,5
TOTAL - Matmut Protection Juridique	37,7	36,2	1,5

* Y compris marge de risque

Les principales différences entre les deux évaluations résultent :

- La réglementation Solvabilité 2 est basée sur une règle de « meilleure estimation alors que la réglementation française prévoit la prise en compte de prudences dans les provisions.
- Les provisions Solvabilité 2 tiennent compte d'une actualisation des flux futurs, sur la base d'une courbe de taux qui n'est pas admis dans les provisions en norme française (hormis pour les rentes, avec un taux fixe),
- La réglementation solvabilité 2 inclut une marge de risque.

MONTANTS RECOUVRABLES AU TITRE DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

Du fait de l'absence de réassurance, Matmut Protection Juridique n'est pas concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Matmut Protection Juridique n'a pas recours aux mesures transitoires prévues par la Directive (ajustement égalisateur, correction pour volatilité, courbe des taux transitoire, déduction transitoire).

D.3 Autres passifs

MÉTHODOLOGIES ET HYPOTHÈSES DE VALORISATION

La provision pour égalisation est mise à zéro car sans fondement en Solvabilité 2.

Les emprunts bancaires éventuels sont valorisés en tenant compte des flux futurs actualisés.

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19.

Les impôts différés :

- Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale Solva 1 est comparée à la valeur Solva 2 et un impôt différé est constaté sur cette différence.
- Le cas échéant, l'impôt lié aux déficits reportables et les crédits d'impôts reportables sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan.
- A l'inverse, les reports et sursis d'imposition sont inscrits au passif du bilan S2.
- Le taux d'imposition retenu est de 34.43% (taux de droit commun + contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins values long terme).
- Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre S1 et S2 sont nettés au bilan.

N'étant pas matériels, les autres postes, dont le dénouement est inférieur à 6 mois, ne font pas l'objet d'une actualisation.

ANALYSE D'ÉCART ENTRE LES ÉVALUATIONS « FRENCH GAAP » ET « SOLVABILITÉ 2 »

PASSIF 31/12/2016	Solvabilité II	Solvabilité I	△ S2 - S1	△ %
<i>Provisions techniques – non-vie</i>	37 677	36 208	1 469	4,1%
<i>Provisions techniques - vie (hors UC ou indéxés)</i>				
<i>Provisions techniques UC ou indéxés</i>				
Autres provisions techniques				
Passifs éventuels				
Provisions autres que les provisions techniques	2	2		
Provision pour retraite et autres avantages	1 212	598	613	102,5%
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs				
Impôts différés passifs	1 677		1 677	
Produits dérivés				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	61	61		
Dettes nées d'opérations d'assurance				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	5 031	5 031		
<i>Dettes subordonnées</i>	7 500	7 500		
Dettes subordonnées exclues des fonds propres de base				
Dettes subordonnées incluses dans les fonds propres de base	7 500	7 500		
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus				
TOTAUX	53 160	49 401	3 759	7,6%

L'écart constaté sur la valorisation des provisions de retraite s'explique par le fait que les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes statutaires, mais mentionnés en annexe.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

Gestion du capital

Partie E

E.1 Fonds propres

Matmut Protection Juridique gère ses fonds propres de manière à pouvoir disposer à tout moment de fonds propres suffisants (quantitativement et qualitativement) afin de respecter un seuil, traduit par un niveau de capital économique interne minimum : le capital limite.

Ce capital limite doit permettre de répondre aux exigences réglementaires (MCR et SCR) et intègre des « coussins » de sécurité (Besoin global de solvabilité défini dans l'ORSA), permettant de couvrir :

- l'incertitude du modèle d'affaires ;
- les risques pouvant être couverts par du capital mais qui ne rentrent pas dans le périmètre de la formule standard ;
- l'engagement de soutien aux filiales et aux partenaires en cas de besoin.

La structure des fonds propres par niveau est présentée dans le tableau suivant. Aucun changement notable n'est intervenu dans cette structure (tant qualitativement que quantitativement) depuis la précédente période de référence.

(K€)	31/12/2016					31/12/2015				
	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
Capital social	7 500	7 500				7 500	7 500			
Réserve de réconciliation	16 059	16 059				14 202	14 202			
Dettes subordonnées	7 500			7 500		7 500			7 500	
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du SCR	31 059	23 559		7 500		29 202	21 702		7 500	
Total des fonds propres de base disponibles à la couverture du MCR	24 733	23 559		1 175		22 942	21 702		1 240	

Le passage du bilan S1 au bilan S2 s'effectue comme suit :

KE	Passage de Bilan S1 à S2							Ajustements							
	Fonds Propres des comptes individuels	Reclassement de postes vers la RC ou FP non admis sous S2	Evaluation en valeur de marché des placements	Evaluation des provisions techniques en valeur actuelle + marge de risque	Autres ajustements de valeurs et de reconnaissance des actifs et passifs	Réévaluation des dettes subordonnées en juste valeur	Excédent d'Actif sur Passif S2	Autres fonds propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements	Fonds Propres S2 avant ajustement de la RR et autres ajustements	Dividendes prévus et distribution	Investissements dans les Etablissements de Crédit	Ajustement sur fonds cantonnés	Actions détenues en propres	Autres ajustements et déductions	Fonds Propres S2
Postes de Fonds Propres communs S1-S2															
Capital social ou Fonds d'établissement	7 500						7 500	7 500							7 500
Primes liées au capital social	0						0	0							0
<i>Total</i>	<i>7 500</i>						<i>7 500</i>	<i>7 500</i>			0				<i>7 500</i>
Postes de Fonds Propres S1 uniquement															
Fonds social complémentaire / Fonds de dotation avec droit de reprise / Fonds de développement		0													
Ecart de réévaluation sans droit de reprise															
Ecart de réévaluation avec droit de reprise	0	0													
Autres réserves	12 449	-12 449													
Report à nouveau	-2 448	2 448													
Résultat de l'exercice	1 795	-1 795													
<i>Total</i>	<i>11 796</i>	<i>-11 796</i>													
Postes de Fonds Propres spécifiques S2															
Fonds excédentaires															
Réserve de réconciliation nette d'impôts différés		11 796	8 277	-1 469	-2 546	0	16 059	16 059							16 059
Impôts différés nets actifs							0								0
Autres fonds propres de base approuvés par le superviseur															0
<i>Total</i>	<i>0</i>		<i>8 277</i>	<i>-1 469</i>	<i>-2 546</i>	<i>0</i>	<i>16 059</i>	<i>0</i>	<i>16 059</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>16 059</i>
Total des fonds propres admis hors dettes subordonnées	19 296	-11 796					23 559	0	23 559	0	0	0	0	0	23 559
Dettes subordonnées	7 500						7 500		7 500		0				7 500

Aucun élément de fonds propres de base ne fait l'objet des mesures transitoires prévues à l'article 308 ter, paragraphe 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Pour l'évaluation de sa solvabilité, Matmut Protection Juridique utilise la formule standard dans la mesure où les risques liés à l'activité de l'entité sont ceux pris en compte dans le périmètre et l'approche modulaire de cette formule (risques assurantiels et financiers).

La commercialisation des contrats d'assurance annuels avec tacite reconduction avec tacite reconduction est également cohérente avec le calcul du SCR sur l'horizon d'un an.

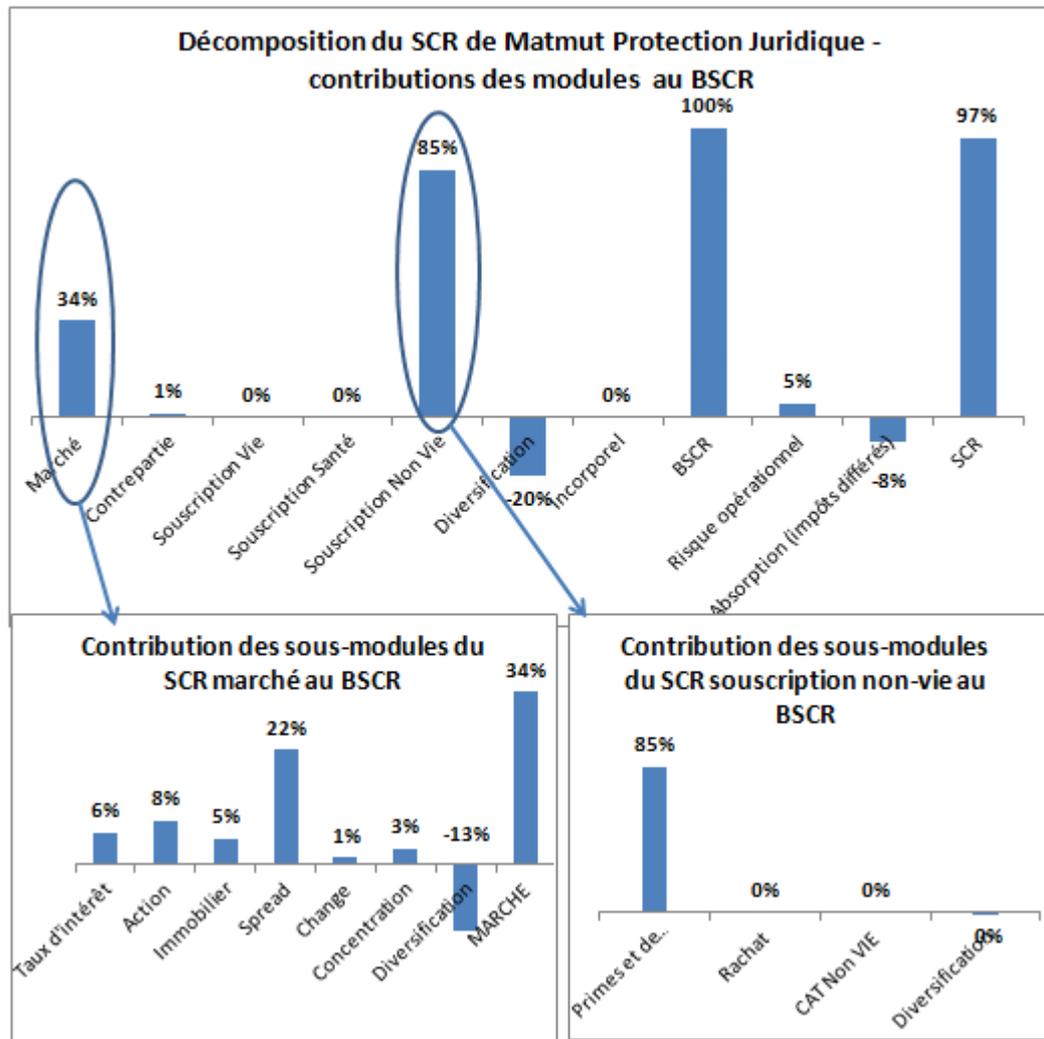
Enfin, les travaux de comparaison des calibrations des principaux paramètres de la formule standard avec nos propres paramètres montrent que celles-ci sont soit conformes soit prudentes au regard du profil de risque de Matmut Protection Juridique.

Le tableau ci-dessous indique le capital de solvabilité requis (CSR), par module de risque, au 31/12/2016 ainsi que le minimum de capital requis (MCR).

Le calcul du SCR est réalisé à partir de la formule standard, selon les paramètres prévus par la réglementation Solvabilité 2. Matmut Protection Juridique n'utilise pas de paramètres spécifiques ; les simplifications utilisées sont uniquement effectuées sur la base des recommandations stipulées par la réglementation.

<i>Les montants sont en M€</i>	Montant par module
Risque de marché	6,9
Risque de contrepartie	0,3
Risque Vie	-
Risque Santé	-
Risque Non Vie	17,6
Diversification	- 4,2
SCR incorporels	-
BSCR	20,6
SCR Opérationnel	1,0
Ajustement Impôts Différés	- 1,7
SCR	19,9
MCR	5,9

Matmut Protection Juridique affiche un SCR de 19,9 M€, dont les deux principaux risques sont le risque de marché et le risque de souscription non vie (les graphiques ci-dessous rapportent la contribution au BSCR de chaque module puis des sous-modules des SCR marché et souscription non vie).



Risque de souscription Non Vie :

Ce risque est le plus important, dans le SCR global, en lien avec le risque de primes et réserves. Dans les provisions, la part la plus significative est liée aux provisions pour sinistres

Risque de marché :

Ce risque est également important pour Matmut Protection Juridique. Par sous-module, on note que le risque de spread est le plus important.

Le MCR est calculé dans le respect de la méthode décrite dans les textes en vigueur. Le montant obtenu par ce calcul est supérieur au seuil défini par la Directive (2,2 M€) et se situe dans la fourchette de 25 % à 45 % du SCR prévue par cette même Directive.

Le SCR augmente de 1,9 M€ par rapport au 31/12/2015 soit une évolution de 6,4 %. Cette augmentation est liée à une évolution du SCR Non Vie.

Matmut Protection Juridique couvre parfaitement son SCR ; son ratio de solvabilité s'établit au 31/12/2016 à 156 %.

E.3 Utilisation du sous module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Ce paragraphe est sans objet pour Matmut Protection Juridique qui n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Non respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Les résultats des projections réalisées dans le cadre de l'ORSA permettent d'établir que les fonds propres économiques de Matmut Protection Juridique, sur l'horizon du plan stratégique, y compris dans un contexte de chocs, couvrent les exigences réglementaires de capitaux.

QRT

Annexes

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)	86
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)	87
Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)	88
Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)	89
Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)	92
Fonds Propres (S.23.01.01)	93
Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)	96
Minimum de Capital requis (S.28.01.01)	97

Bilan Prudentiel (S.02.01.02)

S.02.01.02 - BS-C1Q - BALANCE SHEET - ASSETS (QUARTERLY)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Solvency II value
Goodwill	
Deferred acquisition costs	0,00
Intangible assets	0,00
Deferred tax assets	0,00
Pension benefit surplus	0,00
Property, plant & equipment held for own use	840 000,00
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	70 616 990,83
<i>Property (other than for own use)</i>	2 197 032,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	93 544,19
<i>Equities</i>	1 473,93
<i>Equities - listed</i>	0,00
<i>Equities - unlisted</i>	1 473,93
<i>Bonds</i>	50 676 040,41
<i>Government bonds</i>	5 567 902,47
<i>Corporate bonds</i>	44 070 447,11
<i>Structured notes</i>	1 037 690,83
<i>Collateralised securities</i>	
<i>Collective investments undertakings</i>	17 647 400,30
<i>Derivatives</i>	
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	1 500,00
<i>Other investments</i>	
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	
Loans and mortgages	
<i>Loans on policies</i>	
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	
Other loans and mortgages	
Reinsurance recoverables from:	
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	
<i>Non-life excluding health</i>	
<i>Health similar to non-life</i>	
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	
<i>Health similar to life</i>	
<i>Life excluding health and index-linked and unit-linked</i>	
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	
Deposits to cedants	
Insurance and intermediaries receivables	294 128,74
Reinsurance receivables	
Receivables (trade, not insurance)	3 485 730,67
Own shares (held directly)	
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	
Cash and cash equivalents	1 482 190,46
Any other assets, not elsewhere shown	
Total assets	76 719 040,70

DEVISE : Eur

S.02.01.02 - BS-C1Q - BALANCE SHEET - LIABILITIES (QUARTERLY)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Solvency II value
Technical provisions - non-life	37 676 912,02
Technical provisions - non-life (excluding health)	37 676 912,02
<i>TP calculated as a whole</i>	0,00
<i>Best Estimate</i>	34 159 892,25
<i>Risk margin</i>	3 517 019,77
Technical provisions - health (similar to non-life)	
<i>TP calculated as a whole</i>	
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	
Technical provisions - health (similar to life)	
<i>TP calculated as a whole</i>	
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)	
<i>TP calculated as a whole</i>	
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	
<i>TP calculated as a whole</i>	
<i>Best Estimate</i>	
<i>Risk margin</i>	
Other technical provisions	
Contingent liabilities	
Provisions other than technical provisions	2 000,00
Pension benefit obligations	1 211 805,00
Deposits from reinsurers	
Deferred tax liabilities	1 676 987,10
Derivatives	
Debts owed to credit institutions	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	61 101,00
Insurance & intermediaries payables	0,00
Reinsurance payables	
Payables (trade, not insurance)	5 031 496,01
Subordinated liabilities	7 500 000,00
<i>Subordinated liabilities not in basic own funds</i>	
<i>Subordinated liabilities in basic own funds</i>	7 500 000,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	
Total liabilities	53 160 301,13
Excess of assets over liabilities	23 558 739,57

DEVISE : Eur

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (S.05.01.02)

S.05.01.02 - COVER-A1Q (NL) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES (QUARTERLY - NON LIFE)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Line of business for non-life obligations											Line of business for accepted non-proportional reinsurance				Total	
	Medical expenses	Income protection	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Health	Casualty	Marine, aviation and transport		Property
Premiums written																	
Gross - direct business										30 500 431,43							
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net										30 500 431,43							30 500 431,43
Premiums earned																	
Gross - direct business										30 612 376,30							30 612 376,30
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net										30 612 376,30							30 612 376,30
Claims incurred																	
Gross - direct business										14 814 737,30							14 814 737,30
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net										14 814 737,30							14 814 737,30
Changes in other technical provisions																	
Gross - direct business										-54 363,41							-54 363,41
Gross - proportional reinsurance accepted																	
Gross - non-proportional reinsurance accepted																	
Reinsurer's share																	
Net										-54 363,41							-54 363,41
Expenses incurred																	
Other expenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 986 941,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 986 941,88
Total expenses																	15 986 941,88

DEVISE : Eur

Primes, sinistres et dépenses par Pays (S.05.02.01)

S.05.02 - COVER-A1 COUNTRY (NL) - PREMIUMS, CLAIMS AND EXPENSES BY COUNTRY

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Home country	Top 5 countries by amount of gross premiums written					Total top 5 and home country
Premiums written							
Gross - direct business	30 500 431,43						30 500 431,43
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share							
Net	30 500 431,43						30 500 431,43
Premiums earned							
Gross - direct business	30 612 376,30						30 612 376,30
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share							
Net	30 612 376,30						30 612 376,30
Claims incurred							
Gross - direct business	14 814 737,30						14 814 737,30
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non-proportional reinsurance accepted							
Reinsurer's share							
Net	14 814 737,30						14 814 737,30
Changes in other technical provisions							
Gross - Direct Business	-54 363,41						-54 363,41
Gross - Proportional reinsurance accepted							
Gross - Non- proportional reinsurance accepted							
Reinsurers'share							
Net	-54 363,41						-54 363,41
Expenses incurred	15 986 941,88						15 986 941,88
Other expenses							0,00
Total expenses							15 986 941,88

DEVISE : Eur

Provisions techniques Non Vie (S.17.01.02)

S.17.01.02 - TP-E1Q - NON-LIFE AND HEALTH NON-SLT TECHNICAL PROVISIONS (QUARTERLY)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Direct business and accepted proportional reinsurance					
	Medical expense insurance	Income protection insurance	Workers' compensation insurance	Motor vehicle liability insurance	Other motor insurance	Marine, aviation and transport insurance
Technical provisions calculated as a whole						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best estimate						
Premium provisions						
Gross						
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default						
Net best estimate of premium provisions						
Claims provisions						
Gross - Total						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default						
Net Best Estimate of Claims Provisions						
Total Best estimate - gross						
Total Best estimate - net						
Risk margin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole						
Best estimate						
Risk margin						
Technical provisions - total						
Technical provisions - total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total						
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

DEWISE : Eur

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

Direct business and accepted proportional reinsurance						
Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Legal expenses insurance	Assistance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional health reinsurance
Technical provisions calculated as a whole						
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole						
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM						
Best estimate						
Premium provisions						
Gross						
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default						
Net best estimate of premium provisions						
Claims provisions						
Gross - Total						
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default						
Net Best Estimate of Claims Provisions						
Total Best estimate - gross						
Total Best estimate - net						
Risk margin						
	0,00	0,00	0,00	3 517 019,77	0,00	0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions						
Technical Provisions calculated as a whole						
Best estimate						
Risk margin						
Technical provisions - total						
Technical provisions - total						
	0,00	0,00	0,00	37 676 912,02	0,00	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total						
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total						
	0,00	0,00	0,00	37 676 912,02	0,00	0,00

DEVISE : Eur

S.17.01.02 - TP-E1Q - NON-LIFE AND HEALTH NON-SLT TECHNICAL PROVISIONS (QUARTERLY)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

Direct business and accepted proportional reinsurance	Accepted non-proportional reinsurance			Total Non-Life obligation
	Non-proportional health reinsurance	Non-proportional casualty reinsurance	Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	
Technical provisions calculated as a whole				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP as a whole				
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM				
Best estimate				
Premium provisions				
Gross				1 974 974,95
Total recoverable from reinsurance/SPV after the adjustment for expected losses due to counterparty default				
Net best estimate of premium provisions				1 974 974,95
Claims provisions				
Gross - Total				32 184 917,30
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default				
Net Best Estimate of Claims Provisions				32 184 917,30
Total Best estimate - gross				34 159 892,25
Total Best estimate - net				34 159 892,25
Risk margin	0,00	0,00	0,00	0,00
Amount of the transitional on Technical Provisions				
Technical Provisions calculated as a whole				
Best estimate				
Risk margin				
Technical provisions - total				
Technical provisions - total	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total				
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	0,00	0,00	0,00	0,00

DEVISE : Eur

Sinistres en Non Vie (S.19.01.21)

S.19.01.21 - TP-E3 - 01 - NON-LIFE INSURANCE

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

Information	
Accident year / Underwriting year	1 - Accident year

S.19.01.21 - TP-E3 - 02 - Gross claims paid (non-cumulative)

Year	Development year											in current year	sum of years	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 and more			
Prior												78 969,25	78 969,25	78 969,25
2007	2 353 367,94	2 394 154,52	1 237 134,05	684 966,80	356 010,96	248 199,13	115 456,08	19 122,29	25 203,84	12 900,49		12 900,49	7 446 516,10	
2008	3 339 587,75	4 248 766,39	2 211 708,31	1 226 064,50	609 840,63	344 005,19	175 423,92	107 827,37	58 865,39			58 865,39	12 422 089,45	
2009	3 877 743,23	4 855 972,95	2 503 260,74	1 534 501,20	764 044,93	393 966,15	126 113,22	142 893,60				142 893,60	14 188 576,10	
2010	3 993 769,06	5 267 327,21	2 960 483,97	1 590 653,14	775 690,14	344 731,51	132 482,69					132 482,69	15 065 137,72	
2011	3 946 639,55	5 236 571,47	2 788 599,58	1 573 806,78	890 489,56	422 952,70						422 952,70	14 949 059,64	
2012	4 129 644,77	5 720 565,30	3 224 474,86	1 768 749,33	933 754,12							933 754,12	15 777 188,38	
2013	4 421 981,62	5 925 894,48	3 136 094,51	1 596 371,78								1 596 371,78	15 080 332,39	
2014	4 302 046,01	5 649 990,11	3 080 432,93									3 080 432,93	13 032 469,05	
2015	4 479 708,27	5 802 616,93										5 802 616,93	10 282 325,20	
2016	3 681 438,36											3 681 438,36	3 681 438,36	
Total												15 943 678,24	121 904 101,64	

S.19.01.21 - TP-E3 - 03 - Gross undiscounted best estimate claims provisions

Year	Development year											Year end	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 and more		
Prior												245 719,74	241 578,38
2007												39 192,80	39 127,27
2008													122 810,92
2009								174 247,93	126 455,57				166 506,24
2010							356 969,09						342 338,06
2011					1 381 349,64	665 686,43							643 719,51
2012				2 450 192,99									1 346 196,24
2013													2 400 951,35
2014			4 592 598,93										4 531 413,17
2015		8 426 646,07											8 352 343,80
2016	14 060 565,88												13 997 932,36
Total													32 184 917,30

DEWISE : Eur

Fonds Propres (S.23.01.01)

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (01) BASIC OWN FUNDS

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35					
Ordinary share capital (gross of own shares)	7 500 000,00	7 500 000,00		0,00	
Share premium account related to ordinary share capital	0,00	0,00		0,00	
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	0,00	0,00		0,00	
Subordinated mutual member accounts	0,00		0,00	0,00	0,00
Surplus funds	0,00	0,00			
Preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	0,00		0,00	0,00	0,00
Reconciliation reserve	16 058 739,57	16 058 739,57			
Subordinated liabilities	7 500 000,00		0,00	7 500 000,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	0,00				0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (02) OWN FUNDS FROM THE FINANCIAL STATEMENTS THAT SHOULD NOT BE REPRESENTED BY THE RECONCILIATION RESERVE

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	0,00

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (03) DEDUCTIONS NOT INCLUDED IN THE RECONCILIATION RESERVE

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Deductions for participations in financial and credit institutions					

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (04) OWN FUNDS

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total basic own funds after deductions	31 058 739,57	23 558 739,57	0,00	7 500 000,00	0,00

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (05) ANCILLARY OWN FUNDS

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Ancillary own funds					
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand					
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand					
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC					
Other ancillary own funds					
Total ancillary own funds					

DEVISE : Eur

S.23.01.01 - OF-B1A-IG (06) OWN FUNDS

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Available and eligible own funds					
Total available own funds to meet the SCR	31 058 739,57	23 558 739,57	0,00	7 500 000,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	31 058 739,57	23 558 739,57	0,00	7 500 000,00	

DEVISE : Eur

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
Total eligible own funds to meet the SCR	31 058 739,57	23 558 739,57	0,00	7 500 000,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	24 733 358,83	23 558 739,57	0,00	1 174 619,26	
SCR	19 902 666,96				
MCR	5 873 096,30				
Ratio of Eligible own funds to SCR	1,56				
Ratio of Eligible own funds to MCR	4,21				
Reconciliation reserve					
Excess of assets over liabilities	23 558 739,57				
Own shares (held directly and indirectly)					
Foreseeable dividends, distributions and charges					
Other basic own fund items	7 500 000,00				
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	0,00				
Reconciliation reserve	16 058 739,57				
Expected profits					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business					
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non- life business	106 655,75	106 655,75			
Total expected profits included in future premiums (EPIFP)	106 655,75	106 655,75			

DEVISE : Eur

Capital de Solvabilité requis – Formule Standard (S.25.01.21)

S.25.01.21 - SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT - FOR UNDERTAKINGS ON STANDARD FORMULA (SCR-B2AD)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

Fund number : 1 - Entity level

	Gross solvency capital requirement	USP	Simplifications
Solvency Capital Requirement calculated using standard formula			
Market risk	6 888 366,75		None
Counterparty default risk	287 514,85		
Life underwriting risk	0,00	None	None
Health underwriting risk	0,00	Standard deviation for NSLT health gross premium risk	None
Non-life underwriting risk	17 562 507,38	Standard deviation for NSLT health gross premium risk; Standard deviation for non-life premium risk	None
Diversification	-4 183 531,69		
Intangible asset risk	0,00		
Basic Solvency Capital Requirement	20 554 857,30		
Calculation of Solvency Capital Requirement			
Operational risk	1 024 796,77		
Loss-absorbing capacity of technical provisions	0,00		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	-1 676 987,10		
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	0,00		
Solvency capital requirement excluding capital add-on	19 902 666,96		
Capital add-on already set	0,00		
Solvency capital requirement	19 902 666,96		
Other information on SCR			
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for remaining part	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring fenced funds	0,00		
Total amount of Notional Solvency Capital Requirement for matching adjustment portfolios	0,00		
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	0,00		

DEVISE : Eur

Minimum de Capital requis (S.28.01.01)

S.28.01.01 - 01 - MCR-B4A - 01- MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT (EXCEPT FOR COMPOSITE UNDERTAKINGS)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	MCR components	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations			
MCRNL Result	5 873 096,30		
Medical expense insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Income protection insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
General liability insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Legal expenses insurance and proportional reinsurance		34 159 892,25	30 500 431,43
Assistance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional health reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance		0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance		0,00	0,00

DEVISE : Eur

S.28.01.01 - 02 - MCR-B4A - 02- MINIMUM CAPITAL REQUIREMENT (EXCEPT FOR COMPOSITE UNDERTAKINGS)

002 MATMUT PROTECTION JURIDIQUE

31 DÉCEMBRE 2017

	MCR components	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations			
MCRL Result	0,00		
Obligations with profit participation - guaranteed benefits		0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits		0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations		0,00	
Other life (re)insurance and health obligations		0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations			0,00
Overall MCR calculation			
Linear MCR	5 873 096,30		
SCR	19 902 666,96		
MCR cap	8 956 200,13		
MCR floor	4 975 666,74		
Combined MCR	5 873 096,30		
Absolute floor of the MCR	3 700 000,00		
Minimum capital requirement	5 873 096,30		

DEVISE : Eur